REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

BILAN (2012-2014)
PROSPECTIVE 2030
& PROJET «PLAN AQUAPECHE 2020»

© MPRH, Avril 2014

Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques
Adresse : Chemin des Quatre Canons, Alger, Algérie
Tél. : +213 (0) 21 43 31 75 (74) - **Fax :** +213 (0) 21 43 39 38
www.mpeche.gov.dz

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

BILAN (2012-2014)
PROSPECTIVE 2030
& PROJET «PLAN AQUAPECHE 2020»

© MPRH, AVRIL 2014

SOMMAIRE

INTRODUCTION 9

PARTIE I : BILAN D'ACTIVITE DU SECTEUR DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE 11

I.1- RENFORCEMENT DE L'ORGANISATION DES PROFESSIONNELS ET DES OPERATEURS ECONOMIQUES 13

I.2- AMELIORATION DES CONDITIONS SOCIO-ECONOMIQUES DES PROFESSIONNELS 13

I.3- DEVELOPPEMENT DES CAPACITES D'ACCUEIL DE LA PECHE ARTISANALE DANS LES ZONES PARTICULIEREMENT DESHERITEES DU LITTORAL NATIONAL 14

I.4- PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE, POUR DIVERSIFIER LES PRODUCTIONS NATIONALES ET SUPPLEER AUX LIMITES D'EXPLOITATION IMPOSEES, PAR L'ETAT DES RESSOURCES HALIEUTIQUES MARINES 15

i. Le parachèvement du programme public en cours 15

iii. L'élaboration d'un nouveau programme d'aquaculture basé sur une stratégie opérationnelle réajustée (2014/2020) 18

ii. La valorisation et la relance des projets productifs privés 18

I.5- AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR L'ETENDUE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES NATIONALES ET LEUR VALORISATION 20

I.6- DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION, AINSI QUE LA MISE EN ADEQUATION DES ETABLISSEMENTS AVEC LES EXIGENCES DANS LES DOMAINES DE SECURITE MARITIME ET DES CONFIGURATIONS D'EXPLOITATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES EN MER MAIS, EGALEMENT, DES NOUVELLES TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES D'AQUACULTURE 22

I.7- RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE CONTROLE DES DEBARQUEMENTS DE LA PECHE AFIN D'ASSURER UN MEILLEUR SUIVI DES STATISTIQUES DE PRODUCTION DE LA FLOTTILLE, ORGANISER LES MARCHES DE GROS ET GARANTIR L'INNOCUITE DES PRODUITS PECHES 23

I.8- DYNAMISATION ET DES PASSERELLES DE COORDINATION INTERSECTORIELLE 26

I.9- STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT INTEGRE ET DURABLE DE L'ECONOMIE DE LA PECHE 26

I.10- COOPERATION INTERNATIONALE 27

PARTIE II : PROSPECTIVE PÊCHE ET AQUACULTURE A L'HORIZON 2030 29

II.1. ATOUTS ET DEFIS MAJEURS DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE EN ALGERIE..... 31

II.2. DÉMARCHE ENTREPRISE EN MATIÈRE DE PROSPECTIVE..... 32

II.3. DESCRIPTION DU SCENARIO ***«DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DURABLE»*..... 34**

PARTIE III: PROJET «PLAN AQUAPÊCHE 2020»..... 37

III.1. AXE 1: PROMOTION DES FILIERES DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE ORIENTEE VERS L'INTEGRATION ET LA DURABILITE ET FAVORISANT LA CREATION D'EMPLOIS..... 40

A- Promotion d'une pêche responsable 40

A.1- Mise en place de plans d'aménagements et de gestion des pêcheries 40

A.2- Réhabilitation et distinction de l'activité de pêche artisanale par le développement de projets spécifiques 41

A.3- Exploitation de nouvelles zones de pêche..... 42

A.6- Amélioration de la gestion et du fonctionnement des services publics dans les ports et les abris de pêche 43

A.5- Modernisation de la flottille de pêche..... 43

A.4- Exploitation du corail..... 43

B- Développement d'une aquaculture durable..... 44

B.2- Filières de l'aquaculture et de la pêche continentales..... 45

B.1- Filières de l'aquaculture marine 45

C- Développement des ports et des abris de pêche..... 46

D- Développement de l'industrialisationdes activités de la pêche et de l'aquaculture 48

D.1- Développement des moyens de soutien à la production et à l'outil de production..... 48

D.2- Industrialisation de l'aquaculture 48

D.3-Développement de l'activité de conditionnement et de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture..... 48

III.2. AXE 2 : AMELIORATION DE L'APPROVISIONNEMENT DU MARCHE DOMESTIQUE AVEC DES PRODUITS DE MEILLEURE QUALITE ET PLUS ACCESSIBLES POUR LE CONSOMMATEUR 49

1- Approvisionnement du marché domestique en produits de la pêche et de l'aquaculture..... 49

2- Mise en place d'un dispositif de contrôle de la salubrité des produits de la pêche et de l'aquaculture.... 50

3- Régulation des échanges commerciaux..... 51

III.3. AXE 3 : APPUI ET SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE..... 52

1- Incitation et orientation des différents acteurs du secteur vers l'investissement productif 52

2- Adaptation du système de formation..... 52

3- Appui à la recherche scientifique dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture 54

4- Développement d'un système de vulgarisation adapté aux besoins du Secteur..... 55

III.4. AXE 4 : CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DE LA GESTION PARTICIPATIVE, AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES FACTEURS DE CROISSANCE DE L'ECONOMIE PRODUCTIVE NATIONALE 56
1- Incitation à l'organisation de la professiondans les filières de la pêche et de l'aquaculture 56
2- Renforcement des dispositif de concertation intersectorielle au niveau national et local 57
3- Démarche de mobilisation et de mise en synergie des compétences scientifiques nationales 57
6- Conception par une approche participative, d'instruments juridiques adaptés pour une meilleure gestion 58
5- Renforcement d'une coopération ciblée 58
7-Diversification des dispositifs de communication envers les différents acteurs du secteur 59
8- Modernisation de l'administration et de promotion des infrastructures, du potentiel humain et des moyens 59

ANNEXES 61

ANNEXE 01: ACTIONS INSCRITES À L'INDICATIF DU SECTEUR DE LA PÊCHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES AU TITRE DU PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT ADOPTÉ EN 2012 63

ANNEXE 02: ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU SECTEUR DE LA PÊCHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES, ARRÊTÉ À MARS 2014 65

ANNEXE 03: PROGRAMME INTERSECTORIEL D'INVESTISSEMENT PUBLIC 2015-2019 66

ANNEXE 04: FICHE DE SYNTHÈSE: PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DES PORTS DE PÊCHE (CONVENTION ETAT/ENTREPRISE) 68

ANNEXE 05: OPÉRATIONS PRÉVUES DANS LE CADRE DU SCHÉMA DIRECTEUR PORTUAIRE/VOLET RELATIF AUX INFRASTRUCTURES PORTUAIRES DÉDIÉES À LA PÊCHE: PROGRAMME PRÉVISIONNEL – HORIZON 2025 69

ANNEXE 06: SYSTÈME D'ACCOMPAGNEMENT À L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF DANS LES FILIÈRES DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE (SAIPA) 70

INTRODUCTION

Le secteur de la pêche et des ressources halieutiques revêt un caractère stratégique, de par ses capacités à contribuer à l'émergence d'une économie productive nationale et à la création et la préservation de l'emploi, mais également par son aptitude à participer à l'amélioration de la sécurité alimentaire du pays.

La politique sectorielle a été conçue et mise en œuvre selon une démarche volontairement ouverte et inclusive, à travers la participation des professionnels, la concertation avec les autres administrations concernées et la mobilisation de l'expertise scientifique tant nationale qu'internationale.

Aussi, la dimension opérationnelle de la stratégie du secteur, incarnée notamment durant la dernière phase du quinquennat 2010-2014, par la Feuille de Route *«STRAT-E-SAID»* (2012-2014), a visé, en particulier, la dotation du secteur, le plus rapidement possible, des principaux instruments structurants et opérationnels nécessaires à l'amorce d'une dynamique de développement durable, moderne et performante de l'économie de la pêche et de l'aquaculture.

Les principaux objectifs opérationnels définis de cette stratégie ont consisté à:

- Réaliser le programme de son Excellence Monsieur le Président de la République, à travers l'engagement total du programme quinquennal en cours et le lancement opérationnel des investissements réalisés;

- Réunir et améliorer les conditions socioéconomiques et techniques, nécessaires au développement durable des actions et des activités de la pêche et de l'aquaculture.

A ce titre, la première partie de ce document présentera un bilan exhaustif des activités du secteur de la pêche et de l'aquaculture, inscrites dans le programme du Gouvernement 2012-2014, ainsi que l'impact de ce programme sur le développement du secteur d'une manière générale et sur l'amélioration des conditions socio-économique des professionnels.

D'autre part, le diagnostic exhaustif de la politique de développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture, menée jusque-là, a révélé la nécessité de définir de nouvelles priorités, de les adapter et de les hiérarchiser selon une démarche prospective réaliste à l'horizon 2030, basée sur une approche participative.

Dans ce cadre, la politique projetée du secteur, consiste à poursuivre l'action menée, en faveur de la réorganisation et du développement durable des activités de la pêche et de l'aquaculture, afin de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire, à la préservation et à la création d'emplois, ainsi qu'au développement de l'économie productive nationale.

Par ailleurs, ce document reprend succinctement, dans sa deuxième partie, les contours de la démarche prospective, à l'horizon 2030, menée par le secteur, ainsi que les atouts et les défis de l'économie de la pêche et de l'aquaculture en Algérie.

Dans sa troisième partie, ce document présentera les axes prioritaires du secteur de la pêche et de l'aquaculture, pour le quinquennat à venir, issus de la démarche prospective 2030 et qui se déclinent dans une nouvelle feuille de route *«Projet Plan AQUAPÊCHE 2020»*.

Ainsi, l'effort de mise à niveau des moyens de production et du soutien à l'outil de production, de régulation, ainsi que de création et de préservation des emplois, sera intensifié avec pour objectif de doubler la production nationale des produits de la pêche et de l'aquaculture tout en veillant à la préservation du patrimoine marin national, au respect des normes environnementales et à la protection du pouvoir d'achat du consommateur citoyen (programme de son Excellence Monsieur le Président de la République).

Le Projet Plan AQUAPÊCHE 2020 nécessitera la mobilisation de près de 170 milliards DA, tout financement confondu (public sectoriel et intersectoriel et privé) et vise la création de plus de 30.000 emplois économiques directs dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, qui viendront s'ajouter aux 70.000 emplois rendus durables existant aujourd'hui.

PARTIE I: BILAN D'ACTIVITE DU SECTEUR DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

– Programme du Gouvernement 2012-2014 –

Depuis son adoption, en octobre 2012, les principaux résultats de la mise en œuvre de la Feuille de Route sectorielle *«STRAT-E-SAID»*, inscrite à l'indicatif du Programme du Gouvernement (cf. Annexe 01), sont:

I.1- EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DE L'ORGANISATION DES PROFESSIONNELS ET DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

- La redynamisation de la création d'associations professionnelles par filière et par port, à travers la création de 64 autres associations par port et par métier (armateurs, mandataires, marins, aquaculteurs, …), ainsi que la mise en place d'un réseau national des Associations activant dans le secteur de la pêche;

- La mise en place dans plusieurs wilayas maritimes de comités intersectoriels locaux pour améliorer les conditions d'exercice des activités et valoriser les réalisations publiques;

- La réalisation, pour la première fois, d'une enquête nationale socio-économique sur la population des marins pêcheurs en Algérie. L'enquête a été réalisée sur 19 ports de pêche répartis sur les 14 wilayas maritimes avec un échantillon de plus de 800 questionnaires et selon trois strates principales, Patrons, Mécaniciens et Marins. Les résultats de cette enquête permettront de mieux connaitre, les attentes et difficultés des acteurs en matière d'exercice des activités de la pêche et de l'aquaculture;

- L'organisation de forums thématiques de discussion et d'écoutes permanent des différentes catégories de professionnels (armateurs, mandataires, patrons pêcheurs, associations et coopératives ayant un lien avec les activités de pêche et d'aquaculture, opérateurs de la transformation des produits de la pêche et les constructeurs de bateau de pêche);

- La signature avec l'UE de la Convention de financement du projet DIVECO II, d'un montant de 15 millions d'Euros, pour une durée de 04 années, pour l'appui à la nouvelle stratégie de développement du secteur. D'un point de vue opérationnel, 2 axes d'appui technique sur les trois que compte ce projet, sont spécialement dédiés aux professionnels et aux opérateurs du secteur. Il s'agit des axes «promotion et valorisation des filières» et «renforcement des capacités des organisations professionnelles».

I.2- EN MATIÈRE D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES PROFESSIONNELS, LES ACTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ RÉALISÉES:

- la promulgation et la mise en place du nouveau régime de protection sociale des marins pêcheurs;

- la promulgation des dispositions législatives relatives à l'indemnisation des marins pêcheurs pendant la période du repos biologique avec des aides indirectes pour la réalisation d'actions à caractère collectif au profit des professionnels de la pêche;

- la signature de onze (11) conventions (11 wilayas littorales) locales (MPRH/MSRH) pour l'installation de médecins du travail au niveau des ports de pêche ainsi que l'installation de correspondants sociaux de la sécurité sociale au niveau des ports de pêche (MPRH-MTESS);

- l'élaboration et l'examen en cours au niveau du SGG du projet de décret améliorant l'organisation, le fonctionnement et les missions de la chambre nationale de pêche et d'aquaculture;

- la création de l'Association Nationale de Solidarité des Marins Pêcheurs (ANSMP), association à caractère social et humanitaire.

Aussi, en matière d'amélioration des conditions de travail des professionnels, au niveau des infrastructures portuaires, la Convention Etat-Entreprise (MT, MTP, MPRH et SOGEPORTS) a fait l'objet d'examen par un groupe de travail élargi à la profession pour sa reconduction à compter de 2013. Cette convention a été signée par la tripartite (MPRH, MTP et MT) et la SGP/ SOGEPORTS le 05 mars 2010. Dans le cadre de sa mise en œuvre, un programme d'investissement a été dégagé par la SOGEPORTS, pour la période 2013-2018 pour un montant de 7,8 milliards DA.

I.3- EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS D'ACCUEIL DE LA PÊCHE ARTISANALE DANS LES ZONES PARTICULIÈREMENT DÉSHÉRITÉES DU LITTORAL NATIONAL:

L'objectif principal de ce programme consiste en la réalisation au niveau des zones éparses et enclavées des infrastructures permettant notamment:

- d'identifier les embarcations de pêche exerçant la pêche artisanale et les regrouper dans un site protégé et sécurisé, en leur offrant toutes les conditions favorables à l'exercice et au développement de leurs activités;

- de renforcer le dispositif de contrôle des débarquements déjà existant et, par la même, les mesures de gestion de la ressource halieutique.

A ce jour, trois (03) plages d'échouage ont été réalisées au niveau de la wilaya d'El Tarf (01) et la wilaya de Jijel (02). Deux (02) autres plages d'échouage sont en cours de réalisation au niveau des wilayas de Tizi Ouzou et Boumerdès (réception prévue pour le 1er semestre 2014).

Pour la gestion de ces plages d'échouages, un projet d'arrêté interministériel portant gestion et exploitation des plages d'échouage d'appui à l'exercice de la pêche artisanale est en cours d'examen au niveau du SGG. Il est attendu que les 05 premiers projets suscités seront fonctionnels au 1er semestre 2014.

Dans le cadre du développement de la pêche artisanale et de la mise en œuvre des projets intégrés de la pêche artisanale *«SAIDHIRAFI»*, une étude socio-économique pour la réalisation de sites de débarquement à Fouka Marine (wilaya de Tipaza), El Guelta (wilaya de Chlef) et Souk El Thenine (wilaya de Bejaia) au profit de la pêche artisanale a été réalisée. Afin de répondre aux attentes des professionnels de la pêche artisanale, un projet de formulation d'une stratégie nationale dans ce domaine est en cours de mise en œuvre (octobre 2013) avec l'appui du PNUD, de la FAO et de l'ONUDI.

I.4- EN MATIÈRE DE PROMOTION ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE, POUR DIVERSIFIER LES PRODUCTIONS NATIONALES ET SUPPLÉER AUX LIMITES D'EXPLOITATION IMPOSÉES, PAR L'ÉTAT DES RESSOURCES HALIEUTIQUES MARINES:

Les efforts ont été concentrés sur:

i. le parachèvement du programme public en cours,
ii. la valorisation des projets productifs privés,
iii. la mise en œuvre d'un nouveau programme d'aquaculture.

i. Le parachèvement du programme public en cours, renfermant les volets *Infrastructures*, *Etudes* et *Programmes d'appui*:

Concernant le volet *Infrastructures*, les actions concernées par la relance, la finalisation ou la mise en exploitation des établissements d'appui, en fonction de leurs stades d'avancement, sont:

- La mise en service du Centre conchylicole de Bou Ismail (janvier 2013);

- L'entrée en production de la ferme de culture marine de crevettes de Skikda (novembre 2013);

- La finalisation des travaux de transfert et la mise en service de l'écloserie mobile de la wilaya de Sidi Bel Abbés (juillet 2013);

- La réception et la mise en service du projet de la ferme d'élevage de poissons d'eau douce à Boukais, Wilaya de Béchar (janvier 2014);

- La mise en service (février 2014) des 04 centres de pêche continentale (Babar, Ain Zada, Koudiet Lemdouar et de K'Sob);

- La poursuite des travaux de réalisation de la ferme marine de Bou Ismail, la mise en service est prévue pour le 1er semestre 2014;

- La poursuite de la réalisation (50%) des travaux de la ferme de culture de crevettes d'eau douce à Ouargla, l'entrée en production est prévue pour juin 2014;

- La pose de la première pierre (février 2014) pour le lancement après redimensionnement du projet de réalisation de la ferme pilote d'élevage de poissons d'eau douce au niveau du barrage Harreza dans la wilaya de Ain Defla, l'entrée en production est prévue pour le 3ème trimestre 2014.

Concernant le volet *Etudes,* dédié à l'amélioration de l'encadrement des activités aquacoles, les mesures appropriées ont été prises pour le lancement de trois (03) études relatives à:

- La détermination de la biomasse de l'anguille et l'élaboration d'un plan de gestion (consultation lancée pour la sélection d'un bureau d'études);

- L'exploitation piscicole durable dans les barrages et retenues (l'étude est en cours d'élaboration);

- La détermination des zones d'activité aquacoles, (procédure de consultation en cours).

Concernant le volet *Programmes d'appui*, et en vue de la valorisation des plans d'eau continentaux par la pisciculture, il a été procédé à la préparation ainsi qu'à la mise en œuvre du plan de campagne 2013 de peuplement et de repeuplement des barrages et des retenues collinaires, en concertation avec le MRE, les chercheurs du CNRDPA, de l'ENSSMAL et de l'Université de Khemis Miliana.

Le lancement officiel de la campagne de la pêche continentale a eu lieu à partir de la Wilaya de Sétif, le 12 mai 2013 et a concernée 12 barrages, 15 retenues collinaires et 152 bassins d'irrigation répartis sur 10 wilayas.

L'opération d'ensemencement a permis la production de 6.000.000 de larves et alevins de carpes dites argentée et grande bouche, 950.000 larves et alevins de carpes communes, 10.000 unités de Tilapia et 15.000 de sandres et de mulets.

ii. La valorisation et la relance des projets productifs privés

Notamment ceux ayant bénéficié du soutien du Fonds National de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture, la situation se présente comme suit:

2012		2013				2014	
Fermes en exploitation septembre 2012	Projets à l'arrêt septembre 2012	Fermes en exploitation décembre 2013	Projets en cours de réalisation 2013	Nouveaux projets en cours de lancement fin 2013	Projets à l'arrêt décembre 2013	Prévision fermes en production juin 2014	Prévision projets à l'arrêt juin 2014
06	12	09	06	03	04	17	03

08 projets ont été relancés en 2013 sur les 12 projets à l'arrêt en septembre 2012.

iii. L'élaboration d'un nouveau programme d'aquaculture basé sur une stratégie opérationnelle réajustée (2014/2020)

A cet effet, un groupe de travail (chercheurs, experts, formateurs, professionnels, cadres techniques) a été mis en place et a procédé à:

- l'établissement d'un bilan sur la filière aquaculture en Algérie: analyse de l'expérience algérienne, tendances aquacoles dans le bassin méditerranéen et à l'échelle mondiale, étude des investissements réalisés (publics et privés), analyse des instruments juridiques et réglementaires;

- l'élaboration d'un nouveau programme de développement de l'aquaculture (filières à développer, nomenclature et modèles de projets à déterminer, espèces à encourager et accompagnement du programme de l'aquaculture: technique, formation de qualité, catégories de financement ciblées (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDPME…), garanties économiques (identification des risques, assurances et autres questions réglementaires…).

En prévision du lancement de ce nouveau programme, les actions ci-après ont été réalisées:

- identification de vingt-neuf (29) zones d'activité aquacole au niveau des 14 wilayas à façade maritime;

- élaboration par un expert de la FAO, d'une expertise du nouveau programme d'aquaculture;

- établissement de quinze (15) autorisations préalables d'octroi de concessions: Béjaïa (04), Aïn Témouchent (02), Tizi-Ouzou (03), El Tarf (01) Oran (02) Tipaza (02), Annaba (01) et qui concernent: 08 projets de pisciculture marine en offshore, 06 projets de conchyliculture, 01 projet de crevetticulture.

Par ailleurs, il est à noter en matière d'animation et de vulgarisation du nouveau programme, l'organisation des évènements suivants:

- Journées régionales (Est, Ouest et Centre), relatives à la vulgarisation du nouveau programme de développement de l'aquaculture 2014-2020;

- Forum sur l'aquaculture, en marge du Salon International de la Pêche et de l'Aquaculture, qui a regroupé des aquaculteurs nationaux et internationaux;

- Atelier de restitution des résultats de l'expertise du nouveau programme de développement de l'aquaculture, animé par un expert consultant auprès de la FAO (novembre 2013);

- Atelier sous régional de formation sur «les techniques modernes de gestion et de développement de l'aquaculture adaptées au contexte du grand Maghreb», lors duquel a eu lieu la restitution du rapport du 2ème programme TCP relatif à l'appui technique pour l'élaboration d'un programme national de développement de l'aquaculture dans les zones arides et sahariennes du pays (décembre 2013);

- Séminaire sur les opportunités d'investissement en Algérie dans le domaine de l'aquaculture ayant pour thème «opportunités d'investissement en aquaculture», organisé en collaboration avec le Forum des Chefs d'Entreprises (décembre 2013);

- Atelier national relatif à l'élaboration du programme de développement de l'aquaculture continentale (Février 2014).

I.5- EN MATIÈRE D'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SUR L'ÉTENDUE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES NATIONALES ET LEUR VALORISATION

Il est à noter que:

- Dans le cadre du Contrat-programme signé entre le MPRH et le Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA), pour mener des campagnes d'évaluation des ressources halieutiques le long du littoral algérien sur une période de 05 années, deux campagnes de prospection, l'une pour l'évaluation des ressources pélagiques (poisson bleu) et l'autre pour les ressources démersales (poisson blanc), ont été menées respectivement au mois de février et mai 2013. Les données collectées lors de ces deux campagnes sont en phase de traitement.

- Pour une meilleure maîtrise du suivi des données statistiques relatives à la pêche et à l'aquaculture, une surveillance quotidienne des prix de la sardine ainsi qu'un suivi mensuel de la production maritime et aquacole, de la flottille et des inscrits maritimes sont assurés.

- Dans le cadre de l'organisation de la filière sardine, un plan de campagne nationale de pêche à la sardine pour la période de grande production de cette espèce (1er mai au 30 octobre) a été établi en coordination avec les professionnels, les institutions intervenants au niveau des ports (SNGC, EGPP, DSV, Commerce) et scientifiques. Ce plan de campagne vise notamment; l'amélioration des conditions de travail des professionnels de la filière sardinière, l'exploitation maximale des capacités de pêche durant la période de l'abondance de cette espèce (Allégement des procédures d'embarquement, …), l'amélioration des activités de débarquement au niveau des ports (réservation des quais de débarquement, …), l'organisation du circuit de commercialisation (Mobilisation des vétérinaires, …) et la sensibilisation de la profession quant à l'application de la réglementation en vigueur en matière d'exploitation de cette ressource.

- Mise en place d'un observatoire socio-économique de la pêche et de l'aquaculture par le biais de l'appui technique de la FAO. Les Principaux résultats du projet sont notamment: la formation de plus de 240 personnes , en matière d'échantillonnage des pêches, d'identification des espèces et des engins de pêche, d'analyse et de traitement des données, d'aménagement des pêcheries, la mise en place d'un système d'échantillonnage des débarquements des pêches, l'installation d'un logiciel spécifique au niveau des wilayas pilotes (Alger, Ain-Temouchent et Jijel). En outre, ce projet a donné lieu à l'élaboration de deux rapports du diagnostic (Système statistiques des pêches en Algérie, Aménagement des pêcheries en Algérie), la publication des fiches des principales espèces débarquées en Algérie ainsi que l'acquisition des équipements bureautiques et informatiques.

- Pour les instruments de gestion des ressources halieutiques, le lancement en avril 2013 de la réalisation dans les 14 wilayas du littoral, de l'étude du Plan d'Aménagement et de Gestion des Pêcheries Algériennes (PAGPA), par le groupement conjoint composé de l'Agence Spatiale Algérienne (ASAL), l'Institut National de Cartographie et de Télédétection (INCT) et le Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA).Il a été procédé également à la mise en place des Comités locaux pour le suivi et la collecte d'informations nécessaires à l'étude.

Concernant la réouverture de la pêche au corail, après plus de 10 ans de fermeture de cette pêche, sa réouverture se justifie à plus d'un titre:

i. le manque à gagner économique avéré;
ii. la disposition, désormais, de meilleurs éléments de connaissance scientifique de la ressource (suite à l'étude d'évaluation exhaustive livrée en 2009);
iii. le souci du renforcement de la lutte contre le braconnage de cette espèce.

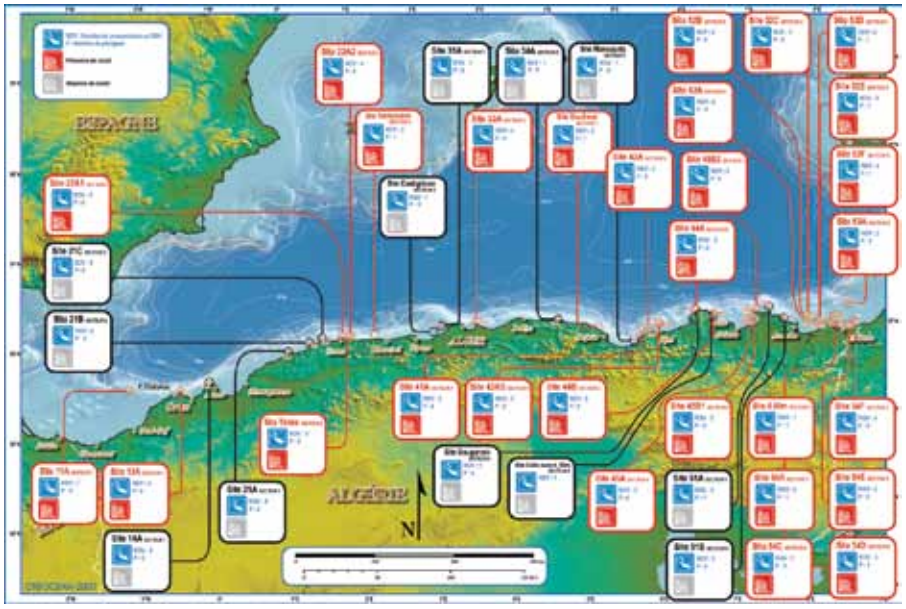

En vue de cette réouverture, un groupe de travail a été mis en place le 29 juillet 2013, composé des représentants des ministères de la Défense Nationale - SNCG, des Finances – DGDN, du Commerce, de l'Artisanat, des Transports, des Energies et des Mines-AGENOR appuyé par les compétences scientifiques de chercheurs universitaires (université d'El Tarf, des chercheurs du CNRDPA) et des anciens acteurs de la filière du corail, des professionnels des chambres de la pêche et de l'aquaculture, des cadres des directions locales des wilayas de Annaba et d'El Tarf, à l'effet de préparer le dossier de la réouverture de la pêche au corail présenté en Conseil Interministériel organisé à cet effet en date du 01er septembre 2013.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Conseil Interministériel qui a siégé à cet effet, des projets de lois (modifiant la loi sur la pêche) et deux décrets fixant les conditions et les modalités d'exercice de la pêche au corail et la création de l'Agence de Développement des Pêches Durables ont été élaborés en concertation avec les institutions en relation avec l'exploitation du corail.

Les projets ont été finalisés et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour examen (décembre 2013). En outre, dans le cadre de la loi de finances au titre de l'année 2014, il a été introduit une disposition définissant le mode d'exploitation du corail sous la forme d'une concession domaniale attribuée par voie d'adjudication pour une période ne dépassant pas 05 ans.

I.6- EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION, AINSI QUE LA MISE EN ADÉQUATION DES ETABLISSEMENTS AVEC LES EXIGENCES DANS LES DOMAINES DE SÉCURITÉ MARITIME ET DES CONFIGURATIONS D'EXPLOITATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES EN MER MAIS, ÉGALEMENT, DES NOUVELLES TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES D'AQUACULTURE:

Concernant l'offre de formation, il y a lieu de retenir:

- La mise en œuvre du dispositif relatif à la valorisation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) dont plus de 400 dossiers ont été examinés par les commissions de recevabilité et 18 professionnels ont déjà reçu leurs attestations;

- La signature d'une convention de collaboration dans le domaine de la formation avec la Direction Générale de la Protection Civile;

- La finalisation du guide des instruments de gestion pédagogique qui sera mis à la disposition des responsables de l'appareil de formation au courant du 1er semestre 2014;

- La réalisation de la formation «Gestion Axée sur les Résultats» au profit de 77 cadres des structures décentralisées du secteur (décembre 2013);

- La finalisation de la phase test de l'application «système de gestion pédagogique»au niveau des établissements de formation (SGP), en vue de la mise à niveau du fonctionnement et de la gestion des établissements de formation.

Au titre de la mise en œuvre du programme de formation à l'étranger et en matière de formation de courte durée, il a été enregistré la concrétisation de formations dans différents domaines dans le cadre de la coopération avec les structures ci-après: KOICA, JICA, CIHEAM, programme MENA, OADA, FAO, Programme boursier avec la Belgique (CTB)…

Aussi, en ce qui concerne les formations de longue durée, celles-ci ont été organisées essentiellement avec le CIHEAM et dans le cadre de la coopération algéro-coréenne (KOICA).

Concernant la mise en adéquation avec les exigences dans les domaines de la sécurité maritime et des configurations d'exploitation des ressources halieutiques en mer mais, également, des nouvelles techniques et technologies d'aquaculture, les efforts du secteur ont été concentrés sur la finalisation des opérations de réalisation des infrastructures de formation et des opérations d'équipement inscrites au titre du programme quinquennal 2010-2014 et à ce titre, il y a lieu de noter:

- La construction du Centre d'Instruction en Sécurité Maritime (EFTPA Cherchell) qui a connu un taux d'avancement des travaux de 95%;
- La finalisation de l'étude portant construction des Centres d'Instruction en Sécurité Maritime de l'INSPA et de l'ITPA Collo. Le début des travaux de réalisation est prévu pour 2014;
- Le lancement de l'étude relative à la réalisation du siège de l'INSPA et pour lequel il y'a eu l'affectation d'un terrain de 03 ha;
- La réparation et l'équipement du navire école «TOUFIK» (avril 2014);
- L'attribution du marché relatif à l'acquisition d'un simulateur machine (ITPA Collo);

- La réalisation de l'opération portant étude pour la réhabilitation et l'équipement de la station d'expérimentation de Béni Saf. Le lancement des travaux de réalisation est prévu au courant du 1er semestre 2014;
- L'acquisition de documentation et livres au profit des établissements de formation, qui a connu en phase I, la réception de 1.750 livres et en phase II l'engagement du marché pour l'acquisition de 2.000 livres.

I.7- EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE DES DÉBARQUEMENTS DE LA PÊCHE AFIN D'ASSURER UN MEILLEUR SUIVI DES STATISTIQUES DE PRODUCTION DE LA FLOTTILLE, ORGANISER LES MARCHÉS DE GROS ET GARANTIR L'INNOCUITÉ DES PRODUITS PÊCHÉS:

Concernant la mise en place du corps des inspecteurs de la pêche, il a été mis en place, un dispositif opérationnel d'intervention (mai 2013). A ce titre, un guide d'intervention des inspecteurs a été élaboré et validé avec les secteurs concernés (MDN, MADR, MICL, MT, MC) et un planning d'inspection par wilaya a été établi pour les années 2013 et 2014. Il est à noter aussi l'installation des cellules d'inspections au niveau des wilayas ainsi que la formation des inspecteurs.

Concernant l'organisation des marchés, le secteur a poursuivi l'exécution de la réalisation de (21) halles à marées: (12) en programme centralisé et (09) en décentralisé. Ainsi, durant l'année 2013, il a été procédé:

- Pour le programme décentralisé, à la finalisation des études de l'ensemble des projets qui sont en phase de lancement de la réalisation.

- Pour le programme centralisé à:

  - L'équipement de trois (03) halles à marées (Boumerdès, Jijel et Collo);

  - La réalisation et l'équipement de deux (02) halles à marées (Mostaganem et Chlef);

  - La finalisation des études pour cinq (05) halles à marées (02 à Cherchell, 01 à Béjaïa, 01 à Boumerdès, 01 à Skikda);

  - La réalisation en cours de deux (02) halles à marées (Tizi Ouzou, El Kala).

Il est à noter la réhabilitation de la halle à marée d'Alger par l'EGPP/SOGEPORTS.

Dans le cadre de la mise en place d'un référentiel de gestion et de fonctionnement des halles à marées, une décision est en cours de signature conjointement entre le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques, le Ministère des Transports, la SOGEPORTS et les EGPP, pour fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement des halles à marée réalisées par le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques, dont la gestion sera transférée aux EGPP.

Quant à l'identification du circuit de commercialisation des produits de la Pêche et de l'aquaculture, une enquête nationale a été réalisée en décembre 2012. L'objectif global étant une meilleure visibilité du circuit de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture. L'enquête en question a concerné:

- Les ports et sites de débarquement existants (flottilles, production, inscrits maritimes, acteurs économiques, superstructures existantes au niveau du port (complexes sous froid, halles à marées, etc.);

- Les armateurs des pêches (flux de production, prix, rapports commerciaux, etc…);

- Les mandataires (indentification, fixation des prix, marché, etc.);

- Les grossistes (fournisseurs, prix d'achat et de vente, grands acheteurs, circuit de distribution, etc.;

- Les détaillants (Sédentaire et Ambulant) (fournisseurs, prix d'achat et de vente, circuit, moyens de distribution, etc.;

- Les concessionnaires pour la pêche continentale (commercialisation de produit aquacole).

Aussi, un projet de décret fixant les conditions d'exercice de l'activité de mandataire-grossiste en produits de la pêche et de l'aquaculture a été élaboré en concertation avec les représentants de la profession et du Ministère du Commerce. Le projet est en cours d'examen au niveau du SGG.

Concernant la préservation des milieux aquatiques et des produits, il est à relever:

- La mise en fonctionnement du Laboratoire National de Contrôle et d'Analyse des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture et de la salubrité des milieux, les procédures de marché ont été engagées pour son équipement. L'ensemble des équipements est réceptionnés et le laboratoire est rentré en activité en février 2014.

- La prise en charge par le MATEV et le MRE du dossier relatif à la dépollution de la baie de Bou Ismail;

- La mise en place de commissions au niveau des DPRH de Sétif, Mostaganem, Ouargla, Guelma, Jijel, Relizane, Skikda, Boumerdès, Béchar, Bejaia, Ain Defla, Tlemcen et Tipasa, chargées du suivi périodique de la salubrité des milieux aquatiques et des établissements aquacoles et de la traçabilité des intrants;

- L'installation officielle du groupe interministériel, chargé de la mise en place d'un dispositif national de prévention et de suivi de la salubrité des zones de pêche et d'aquaculture;

- L'organisation d'un atelier, sur le projet de mise en place d'un dispositif national de suivi et d'évaluation de la salubrité des zones de pêche et d'aquaculture, qui a regroupé plusieurs secteurs;

- L'organisation de l'opération ports bleus au niveau de l'ensemble des ports de pêche des wilayas à façade maritime. Cette opération a touché 34 ports et abris de pêche, avec 7410 participants et 765 tonnes de déchets récupérés.

I.8- EN MATIÈRE DE DYNAMISATION ET DES PASSERELLES DE COORDINATION INTERSECTORIELLE:

Des mécanismes de coordination intersectorielle ont été également mis en place avec les départements partenaires, notamment en ce qui concerne:

- La redynamisation du Conseil National Consultatif;

- La redynamisation du Comité Sectoriel Permanant de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique (CSPRSDT). Des thématiques de recherche ont été arrêtées comme suit:
  - L'environnement et qualité des écosystèmes aquatiques (décembre 2013).
  - La socio-économie des pêches et de l'aquaculture (janvier 2014).
  - L'aménagement et développement des pêcheries Algériennes (février 2014).
  - Le développement de l'aquaculture continentale et marine (mars 2014).

- La réactivation et la mise en œuvre de la convention Etat/Entreprise (MPRH-MT-MTP et la SOGEPORTS) (avril 2013);

- La création de comités de suivi et de coordination dans chaque port de pêche (DPRH/EGPP);

- L'établissement par la SOGEPORTS d'un programme d'investissement d'urgence (7,1 Milliards de DA), validé à l'échelle locale;

- La mise en place d'un cadre référentiel de gestion des ports de pêche (SOGEPORTS, Ministères des Transports, des Travaux Publics, CAPA et DPRH);

- La prise en charge des contraintes rencontrées par les professionnels à travers la mise en place de mécanismes de coordination aux plans réglementaires et opérationnels (MDN/SNGC-MPRH).

I.9- STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ ET DURABLE DE L'ÉCONOMIE DE LA PÊCHE ET EN CONCERTATION AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS CONCERNÉS (ADMINISTRATION PARTENAIRES, PROFESSIONNELS ET SCIENTIFIQUES),

Dans ce cadre, un nouveau Système d'Accompagnement à l'Investissement Productif dans les filières de la Pêche et de l'Aquaculture *«SAIPA»* a été mis en place. Il est attendu de cet instrument d'orientation et d'incitation à l'investissement, la mobilisation des acteurs concernés (Professionnels, jeunes diplômés, investisseurs, différents dispositifs de soutien et de financement,…) autour de la nouvelle dynamique de développement du secteur de la pêche et des ressources halieutiques.

A ce titre les actions ci-après ont été réalisées:

- Révision de la nomenclature des activités éligibles aux différents dispositifs de financement pour la prise en charge des activités spécifiques au secteur;
- Signature de conventions entre les services du MPRH et le MSNFCF (ANGEM); la BADR; la CAPA et l'ADS; le MTESS (CNAC-ANSEJ);
- Etude du dossier relatif aux assurances pour les différentes activités de la pêche et de l'aquaculture, (MPRH-Assurances);
- Elaboration d'une programmation des investissements au niveau local (2014-2020);
- Elaboration d'un document-référence SAIPA- système d'accompagnement à l'investissement productif dans les filières de la pêche et de l'aquaculture;
- Organisation d'une journée nationale pour l'enrichissement du projet SAIPA avec les différents intervenants (dispositifs de soutien et de financement, professionnels);
- Organisation de journées locales de vulgarisation et de sensibilisation sur le SAIPA et de trois (03) journées régionales d'information sur le SAIPA avec la participation des différents intervenants (BADR, ANSEJ, ANDPME, CNAC, ANGEM, Professionnels) au niveau des trois zones: Est, Ouest et Centre;
- Organisation de deux (02) sessions de formation au profit des accompagnateurs (42 locaux) du SAIPA;
- Diffusion du document-référence SAIPA- système d'accompagnement à l'investissement productif dans les filières de la pêche et de l'aquaculture;
- Organisation d'un Forum sur le SAIPA, dans le cadre des activités d'animation de la 5e édition du Salon International de la Pêche et de l'Aquaculture qui s'est tenue, du 06 au 09 novembre 2013, à Oran.

I.10- EN MATIÈRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

Compte tenu de l'impact direct des décisions et des recommandations qui sont prises au niveau régional et international sur le secteur de la pêche (quotas, engins de pêche, conditions d'exercice de la pêche…), un travail intensif et une présence qualitative du secteur au niveau de plusieurs organisations a été engagé.

Cette démarche du secteur a concerné notamment la Commission Générale de la Pêche en Méditerranée, et en Mer Noire (CGPM), la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) et la FAO.

En effet, la participation régulière et active, au niveau des différentes réunions (scientifiques et techniques) de ces organisations a été assurée par le secteur et a permis de préserver au mieux les intérêts nationaux notamment à travers:

- La participation active aux différentes réunions annuelles et intersessions de l'ICCAT, sous-tendue par une préparation interne méthodique et intense, a permis à l'Algérie de récupérer une partie de son quota historique, laquelle a été pêchée dans sa totalité en 2013, renforçant ainsi sa position de revendication de l'intégralité de sa quote-part historique lors des prochaines réunions de cette Organisation Internationale;

- La participation à la 37ème session de la CGPM, organisé en mai 2013, en insistant sur l'importance de la concertation régionale entre les pays de la rive sud et de la rive nord de la méditerranée pour une meilleure gestion de l'activité de la pêche et de l'aquaculture. Le Ministère à l'occasion d'un séminaire (présentation des activités de la CGPM) organisé pour la circonstance, a reçu pour la première fois, le Président et le Secrétaire Exécutif de cette Organisation à Alger en septembre 2013;

- La participation régulière et active aux différentes réunions et rencontres des principales instances en relation avec le secteur, la FAO et notamment son Comité des Pêches, le COFI, L'ICCAT et la CGPM.

De même, il y a lieu de signaler que le secteur a été l'un des éléments moteur de l'initiative méditerranéenne pour la prise en charge de la pêche artisanale ayant abouti à la tenue du premier symposium sur le développement durable de la pêche artisanale (Malte, novembre 2013). Devant l'importance de ce volet, l'Algérie a proposé d'abriter le second symposium en 2014.

En matière d'appui à la stratégie de développement établie sur la base de la feuille de route **STRAT–E–SAID,** par la mobilisation des programmes et projets de coopération tels que:

- DIVECO II (EU), à travers ses trois axes d'intervention pour les volets de développement de la pêche (2014-2017);

- Le projet pour la formulation d'une stratégie pour le développement de la pêche et de l'aquaculture (PNUD), avec une attention particulière à la pêche et l'aquaculture artisanales 2015-2020;

- Le TCP Aquaculture (FAO) pour les activités de soutien à l'aquaculture saharienne et son expertise du programme d'aquaculture marine;

- L'Observatoire socio-économique (FAO), notamment pour la consolidation des connaissances sur le volet socio-économique de l'activité.

PARTIE II: PROSPECTIVE PÊCHE ET AQUACULTURE A L'HORIZON 2030

II.1. ATOUTS ET DÉFIS MAJEURS DU SECTEUR DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE EN ALGÉRIE

Les principaux atouts de l'économie de la pêche et de l'aquaculture en Algérie sont:

- **Une économie productive renouvelable** (valorisation d'un **patrimoine naturel** intergénérationnel): **9,5 millions d'hectares** de zones de pêche et d'aquaculture exploités et exploitables au bénéfice direct en matière de revenus et d'emplois, de **550.000 habitants**;

- Un rang privilégié en Méditerranée pour la pêche maritime (**2ème pour les captures totales** et **1ère capture des petits pélagiques en 2008**);

- **Un potentiel d'impacts significatifs sur l'économie maritime intégrée et le développement local** (**1.600 km** de ligne de **côte**, plus de **14 millions d'habitants**, 40% de la population totale).

- Des moyens de production appréciables dont **4.500 bateaux de pêche occupant 78.000 emplois**;

- **Une population de professionnels jeunes** (**60%** des inscrits maritimes ont **moins de 40 ans**);

- **Les ports et abris de pêche** (**39 ports de pêche et abris de pêche**) constituent des zones stratégiques (services publics, postes frontières maritimes…);

- **Plus de 80% de la consommation apparente** de produits de la pêche est issue de la production nationale contribuant au renforcement de la sécurité alimentaire (quantitative et qualitative);

- **Des investissements publics et privés importants consentis depuis une décennie** (près de **60 milliards de dinars**), à mieux valoriser sur le plan économique et social (la flottille de pêche a presque doublé, la population maritime a presque triplé, 15 ports et abris de pêche ont été construits ou aménagés).

Parallèlement, le secteur est confronté aux défis majeurs, ci-après:

- Mener à terme et **valoriser les investissements publics et privés** consentis ⇒ *«politique durable»*;

- Consolider **les emplois** existants dans la pêche et créer de nouveaux dans les domaines de l'aquaculture, des services et de la commercialisation ⇒ *«emplois productifs»*;

- **Occuper** et valoriser les espaces marins ⇒ *«enjeux de sécurité»*;

- **Sauvegarder** et renforcer la place de l'Algérie dans la pêche méditerranéenne ⇒ *«enjeu régional»*;

- **Ouvrir des opportunités** de développement et de croissance pour les communes et populations du littoral concernés ⇒ *«désenclavement économique»*;

- **Moderniser** les activités de la pêche durable ⇒ *«Mise à niveau des techniques et des normes de production et de consommation»*;

- Contribuer à l'émergence de **nouvelles activités économiques associées et croisées** avec les secteurs valorisant les ressources marines ⇒ *«la croissance bleue»*.

II.2. DÉMARCHE ENTREPRISE EN MATIÈRE DE PROSPECTIVE

La méthode utilisée dans le cadre de l'exercice de prospective mené, est la méthode dite «DEGEST», qui est dérivée de l'école américaine de futurologie (Cornish, 2004; Schwartz, 2007) et combinée à la méthode classique des scénarios, développée par l'école française de prospective (Gaudin, 1990; Godet, 1991; Jouvenel, 2004) (Cf. Figure 01).

Le principe de cette analyse prospective, s'appuie sur les principaux facteurs déterminant les scénarios et que l'on retrouve dans toute évolution de système dans le monde. Il s'agit des six variables suivantes: «**D**émographie», «**E**nvironnement», «**G**ouvernance», «**E**conomie», «**S**ociété» et «**T**echnologie».

Ont participé à ce processus de prospective des cadres du Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques et du Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA), appuyés par une équipe d'experts internationaux (P3A), répartis en plusieurs groupes de travail, dont l'objectif était la sélection de trois hypothèses réalistes et contrastées d'évolution de chaque variable à l'échelle spatiotemporelle choisie (Espace: Algérie dans son positionnement au niveau régional et international / Horizon temporel: 2030), tout en ayant pour objectif, tout au long de ce processus, de répondre à la question suivante: «Quelles seront les priorités pour l'Algérie en matière de développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture, à l'horizon 2030 ?». Les résultats des groupes ont été collectés dans un seul tableau (Matrice des hypothèses).

L'étape suivante du processus a consisté en la construction de quatre scénarios, issus de la combinaison cohérente des différentes hypothèses émises. Ce qui a permis d'identifier les quatre scénarios, intitulés comme suit:

- **Scénario 1**: *«Turbulences et fragilités»*, qui considère une situation générale plutôt sombre en matière de développement, notamment en raison d'une forte augmentation de la population et des difficultés dans la gestion des besoins;

- **Scénario 2**: *«Confiance, volonté et progression»*, qui marque l'empreinte volontariste de l'Etat dans un contexte complexe;

- **Scénario 3**: *«Développement intégré durable»*, qui imagine une bonne maîtrise des enjeux à considérer sur les 15 prochaines années et qui propose des objectifs réalistes en matière de perspectives de développement, avec un volontarisme de l'Etat;

- **Scénario 4**: *«Développement intégré idéal»*, qui décline des objectifs ambitieux et stimulants, mais difficiles à atteindre.

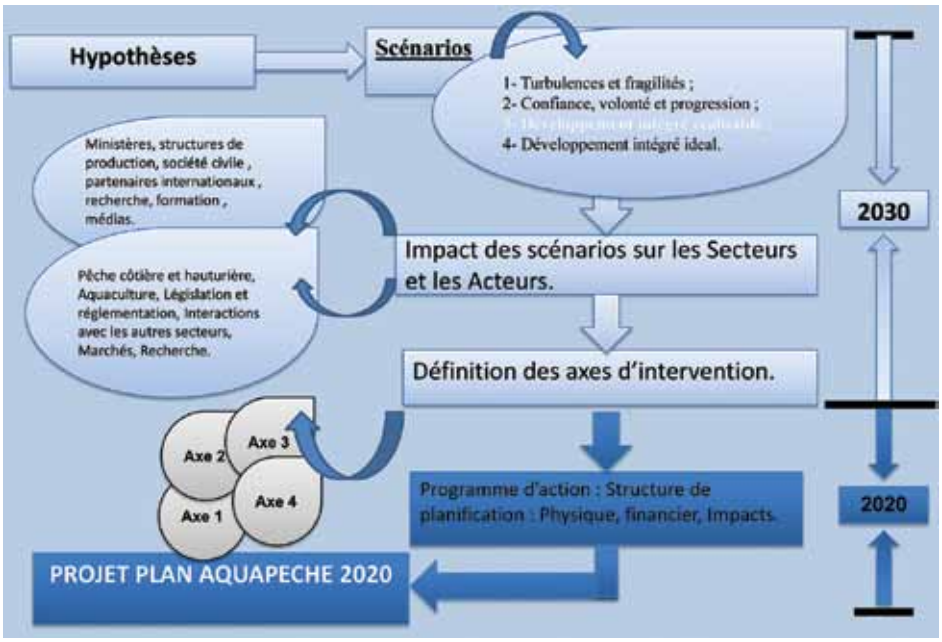

Figure 01: Démarche prospective à l'horizon 2030

Par la suite, il a été procédé à l'analyse des impacts de chaque scénario sur des secteurs et des acteurs préalablement identifiés.

Les six principaux segments d'activité identifiés sont les suivants:

- Pêche côtière et hauturière (y compris les moyens et systèmes de production comme la construction navale, l'avitaillement, les équipements…);
- Aquaculture d'eau douce et marine (y compris les moyens et systèmes de production comme les écloseries, les bassins, les cages en mer, l'aliment, les équipements…);
- La législation et les réglementations nationales (y compris les incitations financières, la fiscalité ainsi qu'au plan international (recommandations des Agences des Nations Unies, d'organisations internationales et régionales…);
- Interactions avec les autres secteurs d'activité concernés comme les infrastructures industrielles, tourisme, transport…);
- Les marchés dans toute la chaîne de valeur, depuis la transformation du produit jusqu'à la distribution et l'image des produits aquatiques, entiers ou transformés;
- La recherche en lien avec le développement et la formation technique et scientifique.

Aussi, les six principaux acteurs identifiés sont les suivants:

- Les départements ministériels (Pêche, Transports, Environnement, Finances, Tourisme, Travaux publics, Ressources en Eau, Défense…);

- Les structures de production au sens large, depuis le financement (Banques, Assurances), jusqu'à l'entreprise (production, transformation, valorisation, distribution…);

- La société civile au sens large, avec les associations, les ONG, les écologistes…;

- Les partenaires internationaux tels que les organes de la Ligue Arabe et de l'ONU, l'Union Européenne, les partenaires d'accords bilatéraux …;

- La recherche, le développement et la formation: instituts spécialisés, universités, réseaux, centre de formation…;

- Les médias et les vecteurs de l'information et de la construction des images du secteur, des produits associés et de leur environnement.

Les résultats issus de l'identification des hypothèses, du choix des scénarios, puis des impacts sur les secteurs et les acteurs, sont complétés par un ensemble de recommandations qui prennent en considération les éléments du **scénario 3**: *«Développement intégré durable»*, considéré comme le plus **réaliste** des scénarios.

Les recommandations ont abouti à l'élaboration d'une feuille de route qui priorise les axes d'intervention suivants:

- **Axe 1**: Promotion des filières de la Pêche et de l'aquaculture orientée vers l'intégration et la durabilité et favorisant la création d'emplois;

- **Axe 2**: Amélioration de l'approvisionnement du marché domestique avec des produits diversifiés, de meilleure qualité et plus accessibles pour le consommateur;

- **Axe 3**: Mise en place de dispositifs d'appui et de soutien adaptés au développement des filières de la pêche et de l'aquaculture;

- **Axe 4**: Consolidation de la gouvernance et renforcement de la gestion participative et intégration du secteur au développement des capacités de croissance de l'économie productive nationale.

Ces axes d'interventions ont été déclinées en actions prioritaires à mener, avec les financements nécessaires à déployer, dans le cadre du Projet *«PLAN AQUAPECHE 2020»*.

II.3. DESCRIPTION DU SCENARIO *«DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DURABLE»*

Le scénario intitulé *«Développement intégré durable»*, qui imagine une bonne maîtrise des enjeux à considérer sur les 15 prochaines années et qui propose des objectifs **réalistes** en matière de perspectives de développement, avec un **volontarisme** de l'Etat, a été considéré comme le plus **réaliste** des scénarios et a donc fait l'objet d'une analyse d'impacts sur les secteurs et les acteurs à considérer.

Les résultats de cette analyse d'impact se présentent comme suit:

i. Analyse de l'impact du scénario sur les différents secteurs:

Pêche:

- ***Effort de pêche:*** Optimisé et contrôlé;
- ***Pêches artisanale, hauturière et océanique:*** Développée et mieux organisées;
- ***Professionnels:*** Meilleure organisation des professionnels avec amélioration de leur situation socio professionnelle;
- ***Rapport qualité/prix:*** Equilibré;
- ***Infrastructures portuaires***: Optimisées;
- ***Industrie de la pêche:*** Plus développée;
- ***Emplois:*** Durables et développés.

Aquaculture:

- ***Production:*** Augmentée et diversifiée;
- ***Exploitation des sites aquacoles:*** optimale;
- ***Investissements:*** Multiples (Filières) avec développement de partenariats Public/Privé et présence d'Investissement Direct Etranger;
- ***Professionnels:*** Organisés;
- ***Emplois:*** Durables et développés.
- ***Industrie:*** Développée.

Règles:

- ***Réglementation:*** Adaptée et appliquée avec plus de rigueur, en concertation avec les différents partenaires (approche participative).

Interactions:

- ***Coordination intersectorielle:*** Interaction meilleure;
- ***Coopération internationale:*** Renforcée, ciblée et diversifiée.

Marchés:

- ***Circuit de commercialisation:*** Organisé et contrôlé avec traçabilité des produits et ouverture sur le marché international.
- ***Produits:*** Aux normes internationales, diversifiés et disponibles;
- ***Produits issus de l'aquaculture:*** Acceptés et appréciés;
- ***Offre et demande:*** Equilibrées;
- ***Ratio alimentaire:*** Augmenté.

Recherche-Développement/Formation/Vulgarisation:

- Mise à niveau;
- Ciblée et spécialisée qui répond aux besoins, avec implication des professionnels;
- Développement de la coopération et de l'échange en matière de recherche;
- Moyens humains et financiers aux normes, mis à disposition.

ii. Analyse de l'impact du scénario sur les différents acteurs:

Ministères:

- Meilleure coordination intersectorielle, au niveau national et local;
- Allégement des procédures intersectorielles;
- Mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluations;
- Meilleure représentativité;
- Missions et prérogatives du secteur de la pêche renforcées.

Structures de production:

- Unités de production et de soutien modernisées;
- Charges diminuées;
- Industrie: développée, organisée et normalisée;
- Mise en place de produits adaptés d'assurance et de crédits.

Société civile:

- Sensibilisée à la consommation diversifiée et à la qualité des produits halieutiques, ainsi qu'à la protection et la préservation de la ressource, de l'environnement et au développement durable;
- Participation et implication dans la prise de décision.

Partenaires internationaux:

- Meilleure implication par le développement de collaboration technique et scientifique;
- Appui plus accentué;
- Développement de partenariats (gagnant/ gagnant);
- Développement de partenariat et d'axes de coopération ciblés.

Recherche/Développement/Formation:

- Formation/Recherche spécialisée;
- Adéquation: formation/ emploi;
- Thématiques de recherche en fonction des priorités;
- Contribue à l'Aide à la décision;
- Coordination entre les différents Institutions de recherche.

Médias:

- Presse spécialisée;
- Participe à la vulgarisation;
- Contribue au développement du secteur.

PARTIE III: PROJET *«PLAN AQUAPÊCHE 2020»*

Basé sur le bilan exhaustif de la fin du quinquennat 2010-2014, le Projet *«PLAN AQUAPÊCHE 2020»* prolonge les actions réalisées et celles qui restent à finaliser. Ce plan se base également sur la dynamique insufflée par la nouvelle stratégie qui devra orienter le secteur de la pêche et de l'aquaculture à l'horizon 2030, avec un effort prononcé dans la mise en place d'un mode de développement pour une pêche responsable et une aquaculture durable en Algérie.

Ainsi, le projet *«PLAN AQUAPÊCHE 2020»* s'articule autour des axes d'effort cités précédemment, à savoir:

- **Axe 1:** Promotion des filières de la Pêche et de l'aquaculture orientée vers l'intégration et la durabilité et favorisant la création d'emplois;

- **Axe 2:** Amélioration de l'approvisionnement du marché domestique avec des produits diversifiés, de meilleure qualité et plus accessibles pour le consommateur;

- **Axe 3:** Mise en place de dispositifs d'appui et de soutien adaptés au développement des filières de la pêche et de l'aquaculture;

- **Axe 4:** Consolidation de la gouvernance et renforcement de la gestion participative et intégration du secteur au développement des capacités de croissance de l'économie productive nationale.

Ce plan sera financé à travers la mobilisation de près de 170 milliards DA, tout financement confondu (public à travers le Fonds National de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (FNDPA) et l'équipement public sectoriel et intersectoriel (Travaux Publics, Commerce et Transports) ainsi que privé dans le cadre de l'accompagnement à l'Investissement Productif dans les Filières de la Pêche et de l'Aquaculture (SAIPA) et de la MINAPPECH (appel d'offre lancé par la SOGEPORT)) (Cf. annexes 03, 04 et 06).

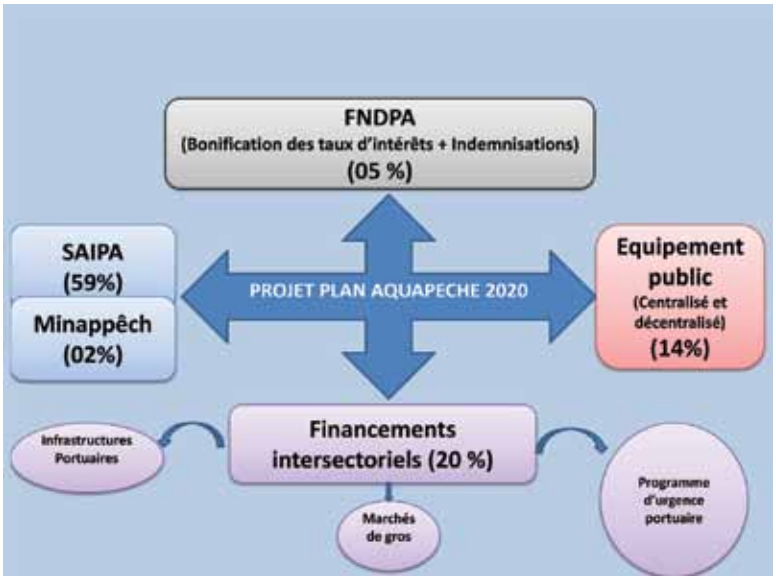

Figure 02: Structure de financement du projet «PLAN AQUAPECHE 2020»

III.1. AXE 1: PROMOTION DES FILIERES DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE ORIENTEE VERS L'INTEGRATION ET LA DURABILITE ET FAVORISANT LA CREATION D'EMPLOIS

A- Promotion d'une pêche responsable

A.1- En matière de mise en place de plans d'aménagement et de gestion des pêcheries, les actions qui seront entreprises, aux fins d'une gestion durable des ressources halieutiques, consistent à:

- Mettre en place des quatorze (14) Plans d'Aménagement et de Gestion des Pêcheries Algériennes (PAGPA), au niveau des wilayas littorales;

- Renforcer le dispositif réglementaire relatif aux mesures de gestion et de conservation des ressources halieutiques, en tenant compte de l'expérience des pêcheurs et sur la base des résultats des différents PAGPA;

- Affiner la connaissance des ressources halieutiques ainsi que les potentialités existantes (Amélioration du dispositif de collecte de données statistiques et évaluation en mer) pour l'adaptation des PAGPA par rapport aux nouvelles données;

- Réaliser une opération d'étude et d'installation de récifs artificiels pour la préservation et la conservation des ressources, pour un montant de 700 Millions DA;

- Mettre en place un système de suivi et de contrôle relatif à l'exploitation des ressources halieutiques dans les eaux sous juridiction nationale (VMS…).

Pour garantir le succès de l'application des PAGPA dégagés par l'étude, deux préalables essentiels sont identifiés, l'appropriation de la démarche par la profession à travers la conclusion de «pactes de pêche responsable» et le renforcement du contrôle à travers la création du corps des «gardes-pêche».

Par ailleurs et dans le cadre des instruments à mettre en place, pour la concrétisation des plans d'aménagement des pêcheries aux niveau des 14 Wilayas littorales, il est prévu la mise en place d'un nouveau corps de «Gardes Pêche» de surveillance et de suivi des activités de la pêche et de l'aquaculture.

En effet, ce nouveau corps viendra supplanter le corps des inspecteurs, actuellement en exercice, afin d'apporter les réajustements nécessaires à leur champ d'application et leurs tâches spécifiques et de leur attribuer des missions de puissance publique. Ce renforcement devra être, également, complété par la mise en place d'une structure centrale devant administrer ce nouveau corps, sa dotation en moyens d'intervention logistiques adéquats, pour cerner l'ensemble des domaines de surveillance et de suivi y afférents, ainsi que par la mise à niveau des dispositions réglementaires concernées.

Ces ajustements et adaptations, qui sont de nature à harmoniser les activités intersectorielles de contrôle et améliorer l'efficacité de l'action de l'Etat en la matière, porteront sur des attributions complémentaires en vue:

- d'intervenir dans la lutte contre la pêche illicite, non réglementée et non déclarée, particulièrement, en ce qui concerne les espèces considérées comme menacées, tel que le corail rouge;

- d'intervenir dans la surveillance et le suivi des plans d'aménagement et de gestion des pêcheries algériennes;

- de participer aux opérations de surveillance et contrôle de la circulation des produits halieutiques et aquacoles, notamment ceux destinés au peuplement et reconstitution des cheptels aquatiques nationaux;

- de participer à l'accomplissement de travaux de surveillance et de contrôle des opérations de pêche et d'aquaculture en mer.

Dans ce cadre, le Projet *«PLAN AQUAPÊCHE 2020»*, prévoit de doter les directions de wilayas côtières, de quatorze (14) zodiacs semi-rigides de sept (07) mètres et de vingt-un (21) véhicules tous terrains, pour l'ensemble des directions des pêches et des ressources halieutiques.

L'enveloppe financière globale nécessaire à cette logistique est évaluée à près de 100 millions de DA.

A.2- En matière de réhabilitation et de distinction de l'activité de pêche artisanale par le développement de projets spécifiques, il sera question de revaloriser la pêche artisanale, dont la flottille représente plus de 50% de la flottille nationale.

Dans ce cadre, il est prévu un programme intitulé *«Projets intégrés à la pêche artisanale – **SAIDHIRAFI**»*, basé sur:

- La réalisation d'études socio-économiques (connaissance des processus sociaux et économique);

- La mise en place de dispositifs législatifs et réglementaires spécifiques;

- La réalisation de sites de débarquement aménagés (sites d'échouage);

- La valorisation de l'outil de production;

- La formation des pêcheurs;

- L'adaptation du système de commercialisation pour la prise en charge du produit de la pêche artisanale.

Pour renforcer ce programme, un affinement du plan opérationnel et de sa mise en œuvre sera opéré dans le cadre du projet initié, avec l'appui du PNUD et de la FAO, ayant pour thème la formulation d'une stratégie nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture, avec une attention particulière à la pêche artisanale.

Aussi, à l'effet de développer cette activité et en plus des structures déjà réalisées, le secteur prévoit, dans le cadre du Projet *«PLAN AQUAPÊCHE 2020»*, 14 nouveaux sites de débarquement aménagés pour la pêche artisanale, la protection et/ou l'extension de trois (03) plages d'échouage, pour un montant global de près de 3,7 Milliards DA.

Ces espaces d'activités intégrées participeront, en particulier, à la promotion de l'aquaculture artisanale et de divers autres segments d'activités (tourisme, pêche récréative, pêche sportive, plongée sous-marine, préservation de l'environnement, formation, etc.), qui vont être développés à proximité de ces infrastructures, en vue de contribuer à renforcer la dynamique socio-économique de ces régions.

A.3- En matière d'exploitation de nouvelles zones de pêche, l'effort sera axé, **d'une part,** sur la pêche hauturière pour diminuer la pression sur les zones de pêche côtières, à travers:

- La prospection de nouvelles zones maritimes, à travers le lancement d'une campagne spécifiques (nature du fond et ressources) dans le cadre du contrat programme MPRH/CNRDPA;
- La formation en matière de techniques de pêche, de transfert et de traitement/conditionnement/suivi & contrôle, notamment pour le thon rouge, à dispenser à bord du navire école (26 mètres) qui sera acquis au profit de l'INSPA;
- Le développement de l'outil scientifique (Programme de recherche, renforcement des capacités), en matière des pêcheries thonières (thon rouge, espadon, thonidés mineurs, prises accessoires);
- La mise en place d'un dispositif réglementaire adapté et des mesures et avantages facilitant l'exercice de cette activité.

Et d'autre part, il sera question du développement de la pêche océanique, à travers:

- La finalisation des processus d'accords bilatéraux relatifs à l'exploitation de licences de pêche, notamment dans le cadre de la coopération algéro-Mauritanienne;
- La définition des conditions de délivrance des licences de pêche aux opérateurs nationaux;
- La mise en place du dispositif technique fixant les modalités d'exploitation des licences (outils de production);

- La mise en place d'un système spécifique de commercialisation des produits pêchés;
- L'adaptation de la réglementation nationale aux conditions d'exploitation applicables à la pêche océanique.

A.4- En matière d'exploitation du corail, dont la levée de l'interdiction ouvrira des perspectives importantes avec l'identification de nouveaux gisements, il s'agira de mettre en place un plan de gestion durable à l'échelle du littoral, qui évoluera en fonction de l'état de la ressource, d'un cadre juridique permettant un suivi de l'exploitation de cette ressource et d'un programme d'accompagnement en matière de formation dans le domaine de la plongée sous-marine.

- Dans ce cadre, une Agence Nationale de Développement Durable de la Pêche et de l'Aquaculture, avec des démembrements au niveau des 13 wilayas littorales, sera créée et sera chargée de réaliser toutes les actions relatives à la dynamisation, à la promotion, à l'encadrement, au suivi, à la régulation et au développement durable de la pêche et de l'aquaculture.
- Cette Agence constituera un des instruments clés en matière de suivi de l'exploitation du corail, de sa promotion, de l'organisation et de l'encadrement de la grande pêche par les navires battant pavillon national.
- L'enveloppe prévue pour la mise en place de cette agence est de 2,75 Milliards DA.

A.5- En matière de modernisation de la flottille de pêche, qui connait un taux d'immobilisation très important et dans un souci d'optimiser les performances et le rendement des unités de pêche existantes, il est prévu le renouvellement de plus 123 unités de pêche, la réhabilitation de plus de 800 autres unités, tout type de métier confondu, ainsi que la dotation des navires de pêche en équipement électronique (sonar, sondeur), matériel de pêche et matériel de sécurité et sauvetage, pour un montant global de plus 17 Milliards DA.

Dans ce contexte, le programme de renouvellement et de réhabilitation des navires de pêche sera soutenu par une couverture totale des charges d'intérêts des crédits octroyés dans le cadre du SAIPA, avec des durées de remboursement adaptées, dont le montant global est évalué à plus de 06 Milliards DA sur le Fonds National de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (FNDPA).

A.6- En matière d'amélioration de la gestion et du fonctionnement des services publics dans les ports et les abris de pêche, il sera procédé à la concrétisation du programme d'investissement à court et moyen termes, d'un montant global de 7,8 milliards DA, dans le cadre de la convention Etat/Entreprise, au niveau de 40 ports et abris de pêche (Cf. annexe 04).

La mise en œuvre des trois phases de ce programme, qui s'étalera sur le prochain quinquennat, concernera:

- **Le programme d'investissements d'urgence, pour un montant de 4,1 Milliards de DA,** prenant en charge l'acquisition de moyens d'amarrage et d'accostage des embarcations, la réalisation de bâtiments administratifs, la mise en place d'amenées d'eau potable et d'alimentation en énergie électrique ainsi que les différents réseaux et enfin l'acquisition de moyens de récupération des déchets solides et des huiles de vidange usées.

- **Le programme d'investissements à court et moyens termes de 3,6 Milliards de DA,** prenant en charge les moyens de mise à sec, les cases pêcheurs et les utilitaires (sanitaires, centres de soins, services vétérinaire).

- **Le programme d'investissement productif de 360 Millions de DA,** prenant en charge l'acquisition de chariots élévateurs, de véhicules utilitaires, de camions nacelles et motos, de motopompes et transformateurs et d'équipements administratifs.

Concernant l'amélioration de la gestion des ports de pêche et dans le cadre de la réforme des instances de gestion des infrastructures portuaires, il y a lieu de:

- Veiller à ce que la reconfiguration en cours des EGPP et/ou la mise en place de nouvelles autorités portuaires, prennent en considération les besoins du secteur, à travers ses différentes activités (pêche, aquaculture, services, activités connexes…), notamment par la mobilisation des moyens et des financements nécessaires;

- Veiller à une meilleure implication et représentativité du secteur au niveau des instances de gestion des ports et des abris de pêche;

B- Développement d'une aquaculture durable

L'analyse et le bilan effectués sur la situation de l'aquaculture en Algérie, a abouti à définir le nouveau programme de développement des différentes filières de l'aquaculture, dont il est attendu la création de 10.000 postes emplois directs et la production de 100.000 tonnes, pour un coût d'investissements global de plus de 58 milliards de DA.

Les filières aquacoles concernées par ce nouveau programme (pisciculture marine en cages flottantes (en offshore), conchyliculture, crevetticulture, pêche continentale, pisciculture d'eau douce, algoculture, …), ont été identifiées essentiellement en fonction:

- des exigences biotechnologiques relatives aux différentes espèces de mollusques, de poissons, de crustacés et d'algues, déjà maîtrisées en Algérie;

- des caractéristiques physiques des sites sélectionnés;
- des expériences aquacoles et du niveau de savoir-faire reconnus en Algérie.

B.1 - Concernant les filières de l'aquaculture marine, le nombre de projets privés envisagés est de 177, avec une production estimée à 80.000 tonnes, qui permettraient de créer plus de 7.000 emplois directs, pour un coût d'investissements de plus de 29 milliards de DA.

B. 2 - Concernant les filières de l'aquaculture et de la pêche continentales et tenant compte des potentialités existantes en termes d'assiettes de terrain et des ressources hydriques, les filières aquacoles à encourager durant ce programme sont notamment la pisciculture en cages flottantes au niveau des barrages et retenues collinaires, la pisciculture d'eau douce en étangs, la crevetticulture et la pêche continentale au niveau des plans d'eau. Le nombre de projets privés envisagé est de 175, pour une production visée de 20.000 tonnes, permettant la création de plus de 2.000 emplois directs, pour un coût d'investissements de près de 29 milliards DA.

Par ailleurs, il est prévu la réalisation d'opérations d'investissement public, pour un montant global de 5,2 Milliards DA, afin d'accompagner le développement des filières d'aquaculture, notamment par:

- la délimitation, la viabilisation et l'aménagement de 23 zones d'activité aquacoles (ZAA) (Cf. carte 01);
- la réalisation d'une étude complémentaire pour l'identification de nouvelles zones d'activité aquacole (ZAA);
- la réalisation de 07 centres de pêche et d'aquaculture continentale;

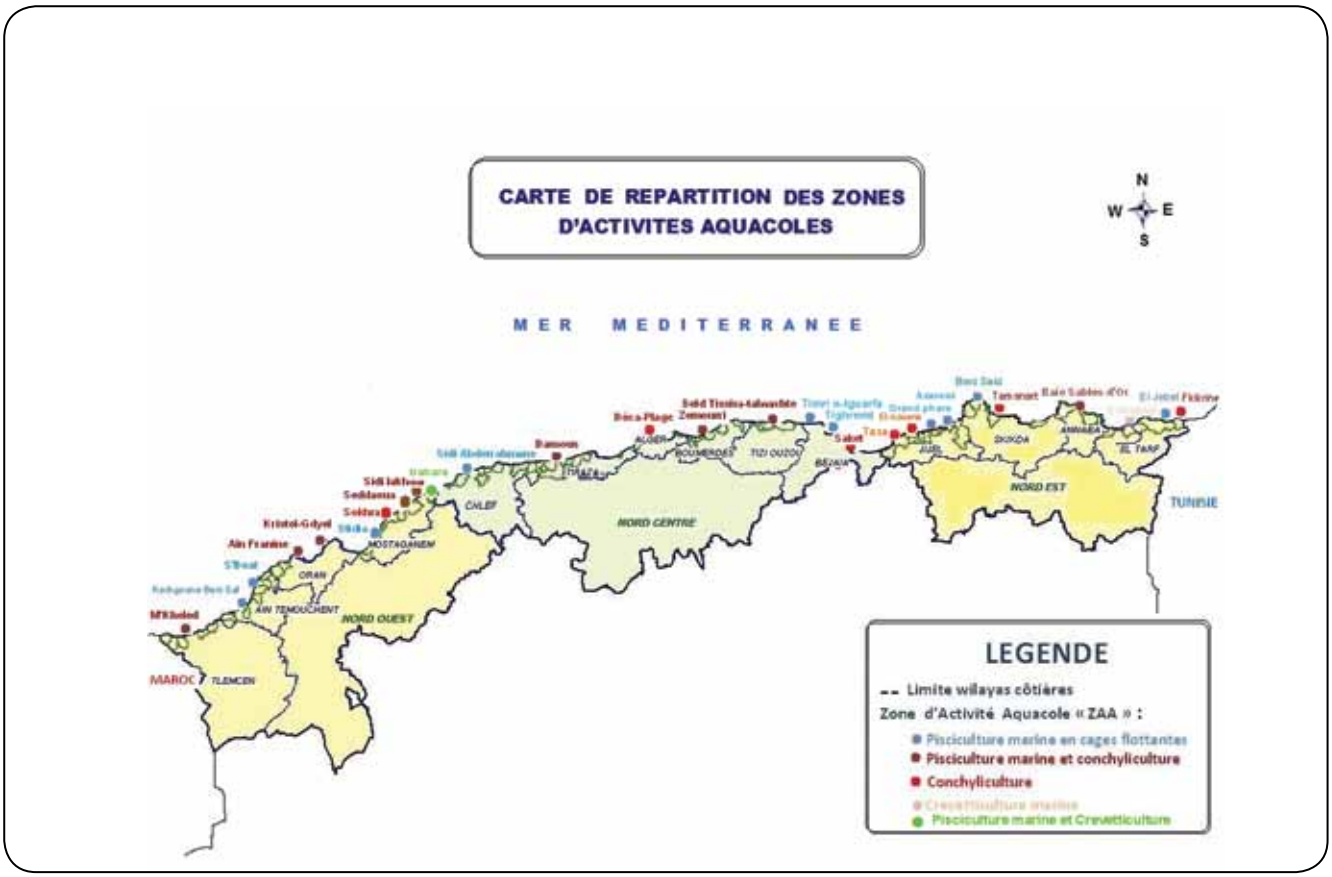

Carte 01: Répartition des zones d'activité aquacoles

- la réalisation d'une étude d'identification et d'exploitation des gisements de zones de moulières;
- la réalisation et l'équipement d'une unité de culture d'algues.

C- Développement des ports et des abris de pêche:

Il est prévu, dans le cadre du schéma directeur portuaire, Horizon 2025, dans sa première phase d'exécution à 2020, l'aménagement, l'extension et l'optimisation de 14 infrastructures au niveau de 11 wilayas côtières, pour un montant prévisionnel de plus de 17 Milliards DA, afin de pallier aux saturations que connaissent certaines infrastructures, ainsi que la réalisation d'un nouveau port de pêche au niveau de la wilaya d'Annaba, pour un montant estimé à 06 Milliards DA, ainsi que la construction de deux abris de pêche au niveau des wilayas d'Oran et de Tarf pour un montant prévisionnel de 02 milliards de dinars chacun (Cf. carte 02).

Ce programme prend aussi en considération les besoins nécessaires identifiés pour le développement de l'activité de l'aquaculture marine et de la pêche artisanale.

Par ailleurs, en matière de modalités de mise en conformité des ports et abris de pêche, il y a lieu de prendre en considération:

i. l'amélioration de la qualité des études de réalisation, par l'intégration des éléments suivants dans les termes de référence des études futures d'aménagement des infrastructures portuaires:

   - La réalisation d'études de faisabilité socio-économique pour s'assurer de l'acceptabilité et de l'efficacité économique et sociale du projet (existence des professionnels, proximité des moyens et services, accès, circuits de commercialisation, zone de pêche …etc.);

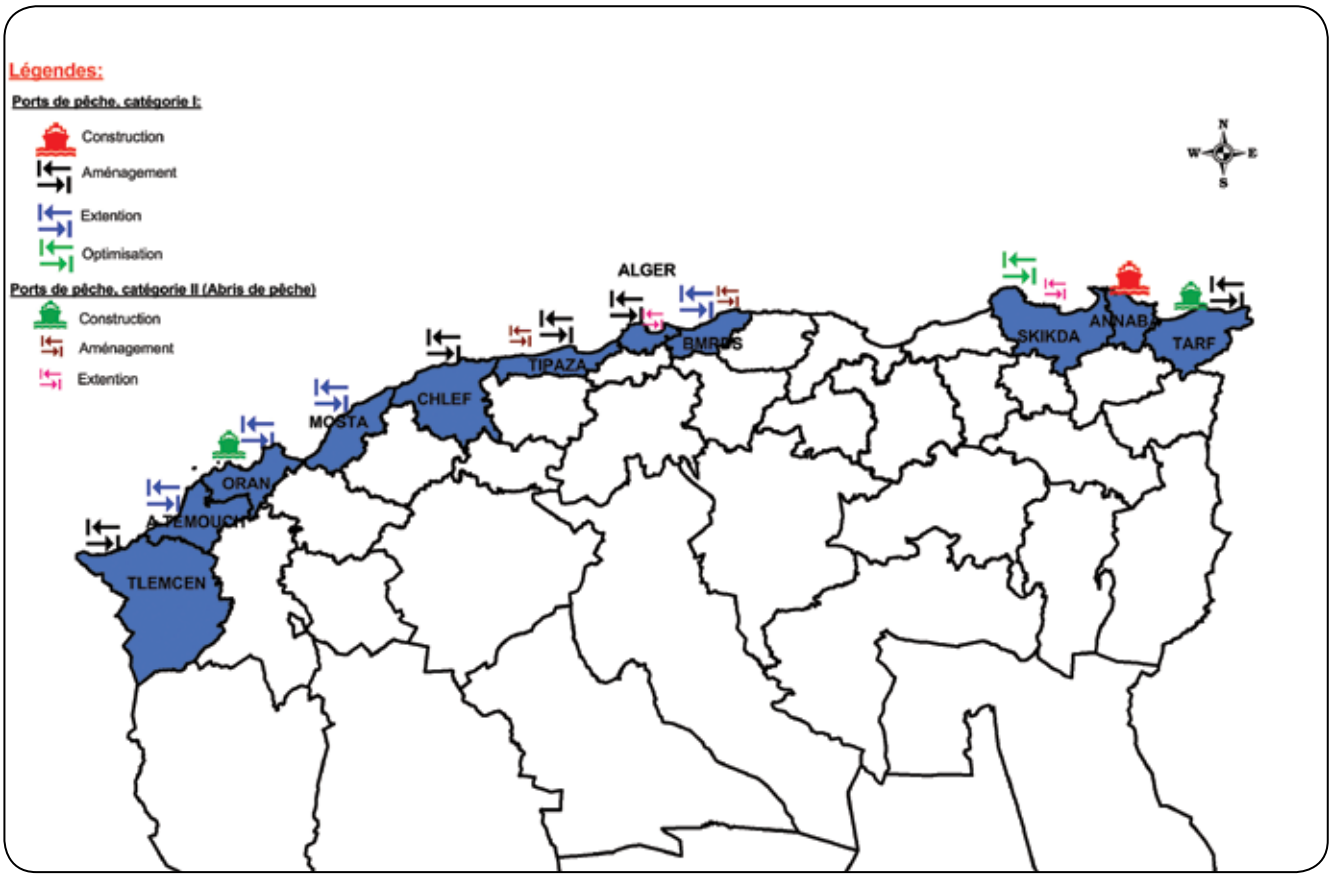

Carte 02: Opérations prévues en matière d'infrastructures portuaires, à l'horizon 2020

- Le plan d'occupation des terre-pleins ainsi que la conception (orientation de la passe d'entrée des navires…) et le dimensionnent des corps morts;
- L'adoption et la validation de ces plans qui devra se faire en concertation avec l'ensemble des intervenants;
- La réalisation des différents réseaux ainsi que les moyens d'amarrage;
- La mise à niveau des bureaux d'études nationaux dans le domaine des infrastructures portuaires maritimes (Formation, atelier, partenariat..).

ii. l'amélioration des délais et des conditions de réalisation, par:

- La réduction des délais de transfert des infrastructures portuaires;
- La programmation et le lancement de la réalisation des superstructures de bases en parallèle avec la construction de l'infrastructure;
- L'intensification de la coordination au niveau local dans le cadre des comités de coordination de wilayas, dédiés aux activités de la pêche et de l'aquaculture:
- La coordination des actions inscrites au titre des lois de finances au niveau central et local.

iii. l'amélioration de la gestion et l'entretien des ouvrages réalisés, en assurant:

- Le suivi et l'évaluation des infrastructures réalisées;
- Le suivi du programme d'investissement au niveau des ports et des abris de pêche;
- La mise en place de moyens permanents pour le dragage des ports et des abris de pêche.

Enfin, il y a lieu de faire participer les différents acteurs, notamment les professionnels et les futures gestionnaires, dans tout le processus de réalisation d'une infrastructure portuaire, allant du choix du site et de l'étude jusqu'à la gestion, le fonctionnement et l'utilisation de l'ouvrage en passant par la conception, la réalisation et la livraison.

Aussi, la dimension d'intégration intersectorielle (pêche-tourisme-sport) doit être, également, prise en considération lors des différentes étapes du processus de création des nouvelles infrastructures portuaires à la pêche et à l'aquaculture qui doivent refléter une image attrayante pour la société.

D- Développement de l'industrialisation des activités de la pêche et de l'aquaculture:

D.1- En matière de développement des moyens de soutien à la production et à l'outil de production et considérant l'importance des moyens de levage dans l'entretien et la réparation des navires de pêche ainsi que le manque de ces moyens au niveau des ports, il est prévu l'acquisition de six (06) élévateurs à bateaux qui seront pris en charge par la SGP-SOGEPORT, la réalisation de huit (08) nouvelles calles de hallage équipées, dans le cadre du programme d'urgence pour le développement des ports et des abris de pêche, ainsi que l'équipement d'une (01) nouvelle calle de hallage dans le cadre du SAIPA.

Par ailleurs, dans le cadre de la réhabilitation et de la modernisation de la flottille nationale, il est prévu, d'une part l'encouragement à l'investissement dans le domaine de la réparation navale à travers la réalisation de vingt-deux (23) unités (coque-moteur) et vingt-huit (28) unités mobiles, ainsi que dans le domaine de la construction navale (acier, aluminium, fibre de verre), à travers la réalisation de sept (07) nouvelles unités, avec une attention particulière à l'encouragement pour la construction de barges destinées à l'aquaculture marine, pour répondre aux besoins des projets privés inscrits dans ce domaine.

D'autre part, s'agissant de la remotorisation, l'effort sera orienté vers l'encouragement à la production de moteurs marins en Algérie, afin de prendre en charge les besoins de la flottille nationale, estimés à plus de 1.500 unités.

Aussi, suite au déficit considérable dans l'approvisionnement du secteur en matière de matériel de pêche, il est prévu la réalisation de six (06) unités de fabrication d'équipement et de matériel de pêche ainsi que sept (07) unités de fabrication de caisses en plastiques et d'emballage des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Concernant le renforcement de la chaine de froid, indispensable pour la conservation du produit de la pêche et de l'aquaculture hautement périssable, il est prévu la réalisation dans le cadre du SAIPA de vingt-trois (23) entrepôts frigorifiques, de quarante-huit (48) fabriques de glace, de cent quinze (115) camions frigorifiques et près de 900 motocycles isothermes.

D.2- En matière d'industrialisation de l'aquaculture, il est à signaler qu'aux 352 projets de productions aquacoles prévus, peuvent se greffer de nombreux projets de soutien en amont et en aval de l'activité (fabrication d'aliment pour poissons, fabrication de filets et de cages, écloseries, bureaux d'études spécialisés, exploitation d'artémia, algoculture etc.).

D.3- En matière de développement de l'activité de conditionnement et de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture et compte tenu des contraintes que rencontre cette filière, notamment en ce qui concerne le manque de matière première destinée à la transformation ainsi que la vétusté des équipements des unités de transformation, il est prévu dans le cadre du SAIPA la réhabilitation et la mise à niveau de sept (07) unités de transformation, la réalisation de huit (08) unités de conservation de thon et sardine, de cinq (05) unités de salaison et fumage, de quatorze (14) unités de traitement et de conditionnement, ainsi que de quatre (04) unités de traitement de coquillages.

II.2. AXE 2: AMELIORATION DE L'APPROVISIONNEMENT DU MARCHE DOMESTIQUE AVEC DES PRODUITS DIVERSIFIES, DE MEILLEURE QUALITE ET PLUS ACCESSIBLES POUR LE CONSOMMATEUR

1- En matière d'approvisionnement du marché en produits de la pêche et de l'aquaculture, l'effort à mener est tributaire de la stabilité et de la régularité de l'offre mais aussi de l'amélioration du réseau de commercialisation et de distribution, en termes de dimensionnement, d'organisation et de fonctionnement.

A ce titre, un programme de réalisation, d'équipement et de mise en fonctionnement de halles à marée, a été lancé durant le quinquennat 2010-2014, ayant pour objectif de mettre en place un circuit de commercialisation qui s'appuie sur des infrastructures modernes et conformes aux normes d'hygiène, avec un système organisationnel et réglementaire permettant aux différents intervenants de s'intégrer dans le cadre d'activités commerciales réglementées.

Dans cette optique, le projet *«PLAN AQUAPÊCHE 2020»* prévoit de consolider ce programme à travers:

- la finalisation et la mise en service de douze (12) halles à marée, inscrites dans le cadre des programmes d'investissement public antérieurs;

- la réalisation et/ ou l'équipement de dix-huit (18) halles à marée au niveau des centres de haute production et de six (06) nouveaux marchés de gros dans les grands centres de consommation et d'expédition au niveau de wilayas du littorale et des villes à l'intérieur du pays, pour un montant global de plus de deux (02) Milliards DA, dont 600 Millions DA à l'indicatif du Ministère du Commerce pour la réalisation de marchés de gros;

- la réhabilitation de la halle à marée d'Alger dans le cadre de la coordination avec la SGP-SOGEPORTS;

- la réalisation d'espaces de vente au détail des produits de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre de l'investissement public et privé;

- le renforcement du circuit de distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture par la réalisation de plus de 90 projets de camions frigorifiques ainsi que la réalisation de plus de 880 unités de vente ambulante (motocycle isotherme) dans le cadre du SAIPA;

- L'exploitation des douze (12) centres de pêche et d'aquaculture continentale au niveau des grands plans d'eau, connaissant une activité de production intense. Ces centres ont pour missions:

  - le développement et la généralisation de la consommation du poisson d'eau douce;
  - la mise à disposition d'un produit de consommation conforme aux normes sanitaires;
  - la tenue d'un fichier statistique fiable à travers les halles à marée prévues;
  - l'impulsion du développement rural dans le cadre de son renouveau;

- la diversification de sources de revenus des populations des zones rurales, contribuant à la fixation des populations rurales.

- La promulgation des textes réglementaires régissant les activités et les espaces liés à la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, notamment les centres de pêche continentale, l'activité de collecteurs, de mandataires et de grossistes.

2 - En matière de mise en place d'un dispositif de contrôle de la salubrité des produits de la pêche et de l'aquaculture, il s'agira de prendre en charge les aspects liés à la qualité et à la traçabilité des produits.

Dans ce cadre, le Projet *«PLAN AQUAPÊCHE 2020»* prévoit les actions suivantes:

- Renforcer l'action du Laboratoire National de Contrôle et d'Analyse des produits de la pêche et de la salubrité des milieux, par la réalisation de deux (02) annexes l'une à Annaba et l'autre à Oran, pour un montant total de 350 Millions DA;

- Renforcer les missions du Laboratoire National et de ses annexes, par la mise en place d'un système de veille et de prévention de contamination et de pollution des milieux aquatiques et des produits;

- Promulguer les textes réglementaires relatifs aux mesures d'hygiène et de salubrité, applicables aux produits de la pêche et de l'aquaculture;

- Actualiser les normes relatives à l'utilisation des contenants utilisés pour l'entreposage et le transport des produits de la pêche;

- Mettre en place un système d'étiquetage des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Aussi, cette mise à niveau dans le domaine d'hygiène et de qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture, permettra au marché national du commerce de poisson de se libérer des barrières techniques imposées par les pays importateurs et d'accéder au marché international, notamment par la régulation des échanges commerciaux, favorisant la stabilité et la régularité de l'offre.

3 - En matière de régulation des échanges commerciaux, il s'agira de favoriser la stabilité et la régularité de l'offre au niveau du marché national.

Aussi, les actions à engager en matière de développement des exportations de produits de la pêche, consistent à faciliter l'accès aux marchés étrangers des produits de pêche de haute valeur marchande. A ce titre, les actions à entreprendre sont:

- La mise en norme de la réglementation de manière à être en adéquation avec les standards internationaux pour faciliter le franchissement des barrières sanitaires imposées au niveau des marchés extérieurs;

- L'identification de marchés potentiels pour les produits exportables algériens et développement de filières de production, de la valorisation et de l'exportation;

- L'incitation à la création d'associations et de groupements d'intérêt des opérateurs du commerce extérieur;

- La révision et la simplification des procédures administratives inhérentes aux opérations d'exportation;

- Le rapprochement inter-filière ou interprofessionnel;

- L'encouragement des investissements pour la réalisation d'unités d'expéditions modernes répondant aux normes et standards internationaux.

Parallèlement, le projet *«PLAN AQUAPÊCHE 2020»* prévoit le renforcement de la production nationale à travers l'importation de produits de large consommation, sans nuire aux équilibres du marché domestique, pendant les périodes d'offre limitée de production nationale.

III.3 AXE 3: MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS D'APPUI ET DE SOUTIEN ADAPTES AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE.

1 - En matière d'incitation et d'orientation des différents acteurs du secteur vers l'investissement productif, la mise en place du nouveau Système d'Accompagnement à l'Investissement Productif dans les filières de la Pêche et de l'Aquaculture (SAIPA), constitue un instrument primordial pour la relance et la modernisation du secteur et sa contribution effective au processus en cours de ré-industrialisation et de développement et de valorisation des systèmes productifs nationaux.

Ainsi, des incitations multiples sont mises en place dans les domaines de la fiscalité, des droits de douanes, des droits de concessions, des taxes et d'assurance, pour l'accompagnement des différents acteurs.

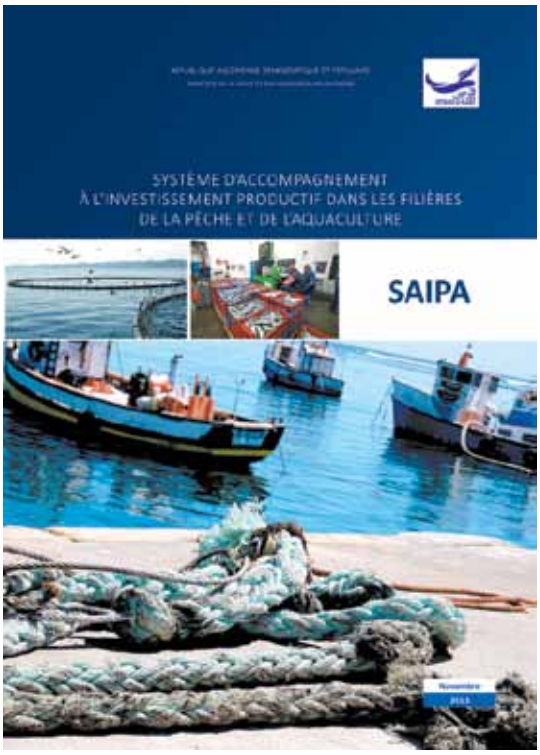

Les six (06) axes prioritaires d'orientations des investissements sont:

- Modernisation et réhabilitation de la flottille de pêche;
- Réhabilitation et développement de la pêche artisanale;
- Développement et intégration des services d'amont et d'aval;
- Consolidation et modernisation des activités de maintenance et de construction navales;
- Modernisation des circuits de commercialisation et de distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture;
- Développement à grande échelle de l'aquaculture marine.

Dans ce cadre, plus de 5.900 projets sont prévus dans le cadre de ce dispositif pour la période 2014 - 2020, pour un coût d'investissement global de plus de 99 milliards de DA, générant plus de 23.000 nouveaux emplois directs.

2 - En matière d'adaptation du système de formation, de manière à répondre à la réalité des activités, aux attentes de la profession et aux objectifs de développement sectoriel, il s'agira de redoubler d'effort en termes de modernisation et adaptation.

Le Projet *«PLAN AQUAPÊCHE 2020»* s'attèlera, dans ce cadre, à l'adaptation du système de formation, de manière à répondre à la réalité des activités, aux attentes de la profession et aux objectifs de développement sectoriel.

Les efforts seront ainsi concentrés sur les volets suivants:

Infrastructures et dotation en équipements:

Le prochain quinquennat sera consacré à la finalisation de la mise aux normes de l'appareil de formation sectoriel, en le dotant d'équipements et matériels pédagogiques pour lui permettre de jouer son rôle de pourvoyeur de main d'œuvre qualifiée.

A ce titre, il sera procédé à la réception et à la mise en service des trois navires écoles (02 navires de pêche de 18m et un navire catamaran), ainsi que le lancement de la formation dans le domaine de la sécurité maritime au niveau des quatre (04) centres de formation de base en sécurité maritimes (ITPA Collo, INSPA, EFTPA Cherchell et Béni Saf), dont bénéficiera l'appareil de formation.

En outre, l'appareil sectoriel de formation sera doté de moyens humains et matériels pour accompagner l'effort de développement de l'aquaculture durable, notamment en matière de renforcement des compétences et d'amélioration de l'attractivité des nouveaux métiers.

Dans ce sens, il est prévu le renforcement des neuf (09) laboratoires de biologie (aquaculture et halieutique) en équipements adéquats, ainsi que la réalisation de neuf (09) ateliers d'aquaculture qui abriteront des fermes de type pédagogiques et qui seront composés des principaux compartiments (écloserie, pré-grossissement et grossissement).

Concernant la qualification dans le domaine de la formation maritime, notamment la mécanique navale, la navigation et la technologie des engins de pêche, il est prévu de renforcer les moyens pédagogiques existants par l'aménagement et la dotation des ateliers par les équipements nécessaires ainsi que, l'acquisition d'un (01) navire école de 26 m de longueur, pour la formation dans les techniques de pêche hauturière.

Aussi, dans la perspective de développer les métiers de la plongée sous-marine pour l'exploitation des ressources biologiques, les trois (03) établissements de formation d'El Kala, El Marsa et d'Oran, seront équipés en matériels et équipements nécessaires pour assurer la formation et la qualification dans ce domaine.

Au prochain quinquennat, le nouveau siège de l'Institut National de la Pêche et de l'Aquaculture (INSPA), sera opérationnel. Doté d'équipements adéquats, il sera à même d'assurer la mise en œuvre de la stratégie de formation et de perfectionnement des personnels techniques d'encadrement du secteur.

Ainsi, pour la concrétisation des objectifs fixés en termes de renforcement des équipements pédagogiques, une enveloppe de 2,7 Milliards DA sera allouée au secteur au titre du *«PLAN AQUAPÊCHE 2020»*.

Amélioration des programmes de formation et diversification des filières:

Pour la formation dans le domaine de l'aquaculture, il est prévu au titre du prochain quinquennat d'apporter les réajustements suivants:

- Spécialiser les établissements de formation, en fonction de leurs situations géographiques, des potentialités naturelles et de l'existence de l'activité aquacole dans la région;
- Mettre en place de nouvelles filières, notamment en pisciculture marine, en conchyliculture, en crevetticulture et en algoculture… etc.
- Adapter les programmes de formation existants selon les besoins en emplois;
- Introduire de nouveaux modes de formation (apprentissage, alternance…) afin de permettre une plus large couverture des besoins, tout en tenant compte des spécificités de chaque catégorie;
- Mettre en œuvre des programmes de formation spécifique en matière de perfectionnement et recyclage, notamment au profit des jeunes sans niveau, exerçant la pêche artisanale;
- Diversifier les diplômes délivrés par les institutions de formation pour accompagner l'évolution des métiers dans le domaine;
- Renforcer les compétences des formateurs par le perfectionnement.

Concernant la formation maritime, outre la consolidation des acquis en termes de formation maritime existante, un effort supplémentaire sera consentit pour prendre en charge la spécialisation dans les domaines de la pêche hauturière, de l'industrie de la pêche, de la plongée sous- marine professionnelle pour l'exploitation des ressources biologiques.

3 - En matière d'appui à la recherche scientifique dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, qui constitue, d'une part, un outil d'aide à la prise de décision pour une gestion rationnelle et durable de la ressource et de son milieu et fournit d'autre part, des éléments de maîtrise des filières de la pêche et de l'aquaculture, l'action à mener dans le cadre du *«PLAN AQUAPÊCHE 2020»*, consistera en:

- La consolidation du cadre organisationnel du Centre National de Recherche pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA);

- La réception et la mise en service des projets-pilotes, notamment, la ferme de crevetticulture d'eau douce de Ouargla, la ferme pilote d'eau douce à Ain Defla, ainsi que les stations de recherche d'El Kala, de Bejaïa, de Béni Saf et de Mostaganem;

- La réalisation d'une nouvelle ferme pilote polyculture (élevage en cage flottante) au niveau de la wilaya de Tipaza;

- La réalisation des investissements relatifs aux infrastructures centrales et locales du CNRDPA, ainsi que l'optimisation des 09 stations régionales spécialisées;

- L'équipement du CNRDPA et de ses stations en matériels scientifiques;

- Le renforcement de la flottille de recherche par l'aménagement du navire de recherche *«Belkacem GRINE»*, pour permettre sa multidisciplinarité, ainsi que l'acquisition d'un nouveau navire de 14m, réservé aux travaux dans les zones peu profondes;

- La mise à niveau du personnel de recherche par les formations et la participation dans les rencontres ainsi que l'organisation des équipes autour des projets fédérateurs.

Le programme de recherche nécessitera la mobilisation d'un montant global de plus de 2.4 Milliards DA, à travers l'investissement public.

Ainsi, il est attendu du CNRDPA d'accompagner le développement du Secteur par la mise en place d'un plan opérationnel dans le cadre de ses domaines de compétence (recherche et développement, observation et traitement de données, expertise) et de définir les programmes de recherche et d'observation prioritaires, en harmonie avec les nouvelles orientations du secteur.

4 - En matière de développement d'un système de vulgarisation adapté aux besoins du Secteur, Il sera question de faciliter l'accès de l'ensemble des acteurs du secteur, notamment les professionnels et leurs organisations, aux connaissances, aux informations et aux technologies et d'améliorer leurs interactions avec les partenaires des institutions de recherche et de formation.

Par ailleurs, il est nécessaire d'accompagner les différentes catégories de professionnels à développer leurs propres compétences et pratiques techniques, organisationnelles et de gestion.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, des systèmes de conseil et de vulgarisation efficaces seront mis en place au niveau des Wilayas, à travers l'implication des établissements de formation et de recherche sectoriels, en créant un réseau de compétences nationales, orientées vers l'accompagnement et la démonstration.

Ce dispositif permettra de:

- Développer des démarches d'identification des produits illustrant les efforts réalisés par le secteur pour une production responsable et durable, tels que la charte de bonnes pratiques, éco-étiquetage… etc.;

- Développer une communication positive, concernant les bonnes pratiques de production auprès du consommateur.

Par ailleurs, ce réseau est appelé à veiller à la conception et la mise en œuvre des programmes de vulgarisation, qui porteront, notamment, sur:

- La promotion des politiques et des programmes gouvernementaux par le biais de l'information, de la sensibilisation et du conseil sur les options technologiques, y compris la gestion avisée, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement et des ressources halieutiques;

- La diffusion des informations à propos de technologies, de la recherche récente, de marchés, d'intrants et de services financiers ou sur les aspects de sécurité, le climat d'hygiène et les conditions météorologiques;

- La dispense de conseils aux professionnels de la pêche et de l'aquaculture, individuellement ou en groupes, aux organisations de producteurs, aux coopératives et à d'autres entreprises de la filière commerciale pêche et aquaculture;

- La démonstration en matière de nouvelles technologies et pratiques au niveau des exploitations et les adapter aux conditions concrètes de leur utilisation;

- La facilitation des liens entre les petits exploitants, les entrepreneurs ruraux et d'autres membres de la communauté des pêcheurs et des aquaculteurs et l'administration d'une part et les établissements de formation et de recherche sectoriels.

III.4. AXE 4: CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DE LA GESTION PARTICIPATIVE, AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES FACTEURS DE CROISSANCE DE L'ECONOMIE PRODUCTIVE NATIONALE.

1 - En matière d'incitation à l'organisation de la profession dans les filières de la pêche et de l'aquaculture, il est prévu:

- La réorganisation de la composante des chambres de pêche pour une meilleure représentativité des activités de la pêche et de l'aquaculture par filières;

- La poursuite de l'effort en matière d'organisation des professionnels en associations, en comités et groupements interprofessionnels, par filières;

- Reconnaissance de la qualité, de l'affiliation et des catégories professionnelles, à travers l'instauration de la carte professionnelle, condition sine qua non pour, notamment, bénéficier des avantages et des dispositifs d'accompagnement à l'investissement et ce, dans le cadre de l'amendement du décret exécutif fixant l'organisation des missions et le fonctionnement de la Chambre Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture qui est en cours d'examen au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement;

- L'incitation des professionnels à évoluer graduellement vers un cadre mutualiste de prise en charge de leurs conditions socioéconomiques;

- La promotion et la valorisation des filières et renforcement des capacités des organisations professionnelles à travers le projet DIVECO 2, dans le cadre de la coopération avec l'Union Européenne.

2 - En matière de renforcement des dispositifs de concertation intersectorielle au niveau national et local, il est prévu d'une part la dynamisation du Conseil National Consultatif de la Pêche et de l'Aquaculture et de reconduire d'autre part la convention MDN/MPRH, visant la concertation entre les deux départements pour assurer l'exploitation responsable des ressources biologiques aquatiques qui constituent un patrimoine important appartenant à la collectivité nationale et aux générations futures.

Aussi, il y a lieu de veiller à l'application efficiente de la convention Etat/ Entreprise, notamment dans son volet traitant de l'investissement pour le développement des ports de pêche.

Au niveau local, il s'agira de consolider le travail des comités intersectoriels de wilayas, chargés de la coordination et du suivi des activités de la pêche et de l'aquaculture, à travers les ports, les abris de pêche et les plans d'eaux. Il s'agira aussi, de valoriser la contribution des professionnels dans le développement du secteur, à travers les Comités interprofessionnels par filière.

3 - Concernant la démarche de mobilisation et de mise en synergie des compétences scientifiques nationales et dans le cadre de l'animation du Comité Sectoriel Permanent de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique, cinq (05) thématiques de recherche prioritaires pour le développement du secteur ont été identifiées, à savoir: l'environnement et les écosystèmes marins, les aspects socioéconomiques et les aires marines protégées, la gestion des pêcheries algériennes, l'aquaculture marine et l'aquaculture continentale.

A ce titre, il a été procédé à la mise en place des réseaux relatifs aux deux premières thématiques à savoir: le Réseau National d'Analyses (RESANAL) et le Réseau Socioéconomique de la Pêche et de l'Aquaculture en Méditerranée (RESPAM).

Aussi, le Projet *«PLAN AQUAPÊCHE 2020»* prévoit ce qui suit:

- La poursuite de la création des réseaux et des plateformes communes de travail concernant les thématiques relatives à la gestion des pêcheries algériennes, l'aquaculture marine et l'aquaculture continentale;

- La réalisation de projets structurants pour prendre en charge les thématiques spécifiques identifiées dans le cadre des réseaux, avec des équipes de recherche multidisciplinaires et intersectorielles avec l'implication des professionnels;

- L'implication responsable des différents secteurs constituants les différents réseaux pour un impact durable sur l'environnement économique et social;

- Le renforcement du partenariat avec les organisations internationales et régionales activant dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.

4 - En matière de développement d'activités économiques intégrées et croisées entre différents secteurs usagers des espaces et ressources marines, Il s'agira, dans ce cadre, d'intégrer les activités de la pêche et de l'aquaculture avec les activités économiques d'autres secteurs pour le développement de l'économie de la pêche et de l'aquaculture, notamment du tourisme, de l'agriculture, des Ressources en Eau, afin d'offrir des services intégrés et dynamiser les zones rurales.

5 - En matière de renforcement d'une coopération ciblée, selon les besoins du secteur, il s'agira d'intensifier la participation qualitative et active du secteur au niveau des organisations, forums

et autres instances internationales, afin de préserver au mieux les intérêts nationaux, notamment au niveau régional.

Au plan bilatéral, il s'agira de privilégier le transfert de savoir-faire et l'assistance technique, dans le but de la mise à niveau et de la normalisation des activités liées à la pêche et à l'aquaculture et de l'encadrement institutionnel.

Aussi, en vue d'exploiter de manière optimale les opportunités de partenariat et de coopération, une actualisation de la carte géostratégique sera réalisée de manière continue sur la base de recoupement des données issues de l'évaluation des besoins et de l'identification des domaines d'expertise des partenaires bilatéraux et multilatéraux potentiels, mais aussi le choix des mécanismes de mise en œuvre y afférents, pour le parachèvement des objectifs de développement.

6 - En matière de conception, par une approche participative, d'instruments juridiques adaptés pour une meilleure gestion, il s'agira de poursuivre l'effort d'adaptation de la règlementation nationale, dans leurs aspects techniques, aux différentes résolutions et recommandations des organisations et instances régionales spécialisées dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture, dans une démarche qui prend en considération les exigences du terrain et les préoccupations des professionnels.

L'effort sera axé, aussi, sur l'accompagnement du développement des filières de la pêche et de l'aquaculture par une réglementation adéquate, valorisant le travail intersectoriel.

A ce titre, il sera question, notamment, de la réadaptation des dispositions de la loi 01-11 relative à la pêche et à l'aquaculture aux nouvelles exigences de développement des activités de la pêche et de l'aquaculture matérialisées dans le cadre du Projet *«PLAN AQUAPECHE 2020»*. Ce texte est en cours d'examen au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement.

7 - En matière de diversification des dispositifs de communication envers les différents acteurs du secteur, il s'agira de mettre en œuvre les moyens permettant une meilleure gestion et valorisation des canaux de transmission de l'information aux professionnels ainsi qu'au grand public, à travers la mise en place d'outils de communication, visant à établir une interactivité constructive dans le cadre d'une approche participative.

8 - En matière de modernisation de l'administration et de promotion des infrastructures, du potentiel humain et des moyens, il sera question d'œuvrer pour faire évoluer l'action de l'administration chargée de la pêche, tant en faveur des professionnels qu'envers les citoyens, à des niveaux permettant la valorisation de ses acquis et la prise en charge efficiente de ses préoccupations.

En effet, l'accent sera mis sur la consolidation de la présence de l'administration au niveau local, à travers la réception et/ou la réalisation de 16 infrastructures administratives, dont 15 antennes de pêche, comme structures de proximité au niveau des ports de pêche et des wilayas de l'intérieur, pour un montant de plus de 1,5 Milliards de DA.

Par ailleurs, le potentiel humain administratif sera pris en charge à travers le renforcement de ses compétences, le perfectionnement et le recyclage, notamment en ce qui concerne les systèmes et les modes de gestion. Il s'agira aussi de soutenir l'ensemble des nouvelles infrastructures et des projets pilotes par de nouveaux recrutements et le redéploiement du potentiel existant.

Enfin, le processus de rapprochement de l'administration et de l'ensemble de ses usagers (professionnels et citoyens) se poursuivra, d'une part par l'encouragement à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, tel que la multiplication des plateformes d'information et d'aide à la prise de décision et des télé-procédures, pour un montant de près de 300 Millions DA, et d'autre part à travers l'allégement des procédures et la simplifications des opérations administratives.

ANNEXES

ANNEXE 01 - ACTIONS INSCRITES À L'INDICATIF DU SECTEUR DE LA PÊCHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES AU TITRE DU PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT ADOPTÉ EN 2012

La politique du secteur de la pêche et de l'aquaculture, arrêtée pour le quinquennat 2010-2014, a consisté à poursuivre l'action menée, jusque-là, en faveur de la réorganisation et du développement des activités sectorielles, ainsi qu'à réunir les moyens humains et matériels nécessaires au développement des productions halieutique et aquacole, dans le cadre de la contribution au renforcement de la sécurité alimentaire et au développement de l'économie productive nationale.

Aussi, les priorités de ce plan d'action (2012-2014) consistent en la dynamisation et la finalisation des actions retenues au titre du Programme Quinquennal et l'amélioration des connaissances des ressources halieutiques.

Pour ce faire, la démarche sectorielle s'articule autour de ce qui suit:

- Le renforcement de l'organisation des professionnels et des opérateurs économiques, en tant que priorité sectorielle, en vue de susciter leur professionnalisation et consolider davantage l'option de la politique participative du secteur.

- Le développement des capacités d'accueil de la pêche artisanale et des petits métiers à la pêche dans les zones, particulièrement, déshérités du littoral national;

- La promotion et le développement de l'aquaculture, pour diversifier les productions nationales et supplier aux limites d'exploitation imposées par les réserves maritimes des principales pêcheries;

- L'amélioration des connaissances actuelles sur l'étendue des ressources halieutiques nationales;

- Le développement de l'offre de formation des établissements du secteur ainsi que leur mise en adéquation avec les exigences dans les domaines de sécurité maritime et des configurations d'exploitation des ressources halieutiques en mer mais, également, des nouvelles techniques et technologies d'aquaculture;

- Le renforcement des dispositifs de contrôle des débarquements de la pêche afin d'assurer un meilleur suivi des statistiques de production de la flottille, organiser les marchés de gros et garantir l'innocuité des produits pêchés;

Ainsi, ce plan d'action s'inscrit dans le cadre de la poursuite des efforts engagés, durant le Quinquennat et vise le parachèvement des dispositifs d'encadrement devant réunir les conditions nécessaires pour impulser aux activités productives du secteur une nouvelle dynamique de relance et les affirmer davantage dans leur dimension économique.

Dans ce cadre, l'action du secteur s'inscrira, notamment autour de la concrétisation des activités suivantes:

- La poursuite de l'action sectorielle envers les professionnels, en tant que partenaire socio-économique, afin d'améliorer et de valoriser, au mieux, leurs capacités dans le cadre d'un développement durable des activités de la pêche et de l'aquaculture;

- La mise en place des dispositifs d'exploitation et d'encadrement des plages d'échouage réceptionnées ainsi que le parachèvement des travaux de réalisation des sites de Boudouaou El-Bahri (W. Boumerdès) et Ibehrizen (W. Tizi-Ouzou);

- La finalisation du premier programme de réalisation des halles à marée pour renforcer le développement des activités de la pêche au niveau des ports de Cherchell et Gouraya (W. Tipaza), El-Kala (W. El-Tarf), Stora (W. Skikda), Tala Guilef (W. Béjaïa), Tigzirt (W. Tizi-Ouzou) et Dellys (W. Boumerdès).

- La mise en œuvre du programme de soutien au développement des activités de l'aquaculture à travers l'accompagnement de 140 projets dans le cadre d'un financement triangulaire (subvention, crédit bancaire et apport personnels);

- La réalisation des travaux de campagnes d'évaluation, en mer, des ressources halieutiques nationales; soit à raison de deux (02) campagnes annuelles destinées à la quantification des volumes de production nationale en poissons bleus, poissons blancs et crustacés;

- L'amélioration des capacités des établissements de formation sectoriels, notamment pour les centres de sécurité maritime régionaux de Collo (W. Skikda), de Cherchell (W. Tipaza) et d'Oran, ainsi que leur dotation en équipements technico-pédagogiques (simulateurs, bancs d'essais, etc.…);

Enfin et pour améliorer la gestion des infrastructures portuaires réalisées et dédiées à la pêche, le secteur prévoit de renforcer et de dynamiser les passerelles de concertation et de coordination intersectorielles à même de mettre en place les modes de gestion fonctionnelles nécessaires pour permettre la pleine valorisation de ces capacités par les professionnels et les opérateurs économiques.

ANNEXE 02 - ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU SECTEUR DE LA PÊCHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES, ARRÊTÉ À MARS 2014

Situation financière globale du PEC arrêtée au 31/03/2014

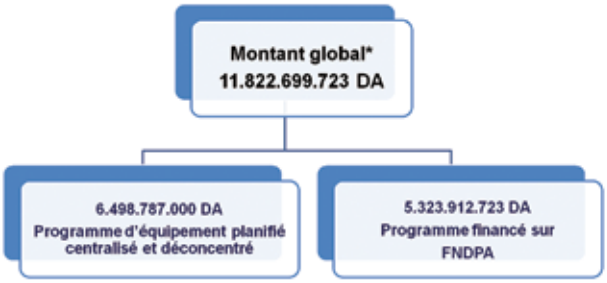

* Le programme complémentaire n'est pas comptabilisé dans le montant global (17 opérations pour 1.134.000.000 DA

Situation financière du budget d'équipement du secteur par type de programme arrêtée au 31/03/2014

Consistance physique du PEC au 31/03/2014
Plus de 98% des opérations sont lancées

Unités : DA

Nature du programme	Nombre d'opérations	Autorisation de Programme	Nombre d'opérations lancées (au 31/03/2014)	Taux de réalisation physique moyen
Programme Sectoriel à gestion centralisée	23	3.480.000.000	19	39%
Programme Sectoriel à gestion déconcentrée	74	3.018.787.000	40	33%
Programme d'équipement financé sur le CAS FNDPA (03 lignes)	27	5.323.912.723	27	64%
Total	124	11.822.699.723	86	45%

Consistance physique du PEC
2% des opérations non lancées

Nature du programme	Nombre d'opérations	Nombre d'opérations non lancées au 31/03/2014	Motif
Programme Sectoriel à gestion centralisée	21	04	Le lancement de la réalisation du nouveau siège du MPRH est subordonné à l'achèvement de l'étude d'adaptation, les 03 opérations restantes notifiées en 2014.
Programme Sectoriel à gestion déconcentrée	74	35	Assiettes de terrain indisponible pour l'antenne de pêche d'Oran et le centre de sécurité d'Ain Temouchent, les 33 notifiées en 2014.
Programme d'équipement financé sur le CAS FNDPA	27	00	
Total	124	39	

Situation financière des opérations non lancées arrêtée au 31/03/2014

U : DA

Nature du programme	Nombre d'opérations	Montant
Programme Sectoriel Centralisé	04	563.000.000
Programme Sectoriel Déconcentré	35	784.500.000
Programme financé sur le CAS FNDPA	00	00
Total	39	1.347.500.000

Consistance financière du PEC au 31/03/2014

U : DA

Nature du programme	Nombre d'opération	Autorisation Programme	Consommation cumulée 31/03/2014	Taux de consommation financier %	Reste à réaliser au 31/03/2014	Nombre d'opérations en cours d'achèvement
Programme Sectoriel à gestion centralisée PSC	23	3.480.000.000	901.028.857	25,89%	2.578.971.043	4
Programme Sectoriel à gestion déconcentrée PSD	74	3.018.787.000	743.579.000	24,63%	2.275.208.000	16
Programme d'équipement financé sur le CAS FNDPA	27	5.323.912.723	1.901.476.659	36%	3.422.436.064	12
Total	124	11.822.699.723	3.636.488.882	30,90%	8.276.615.107	32

ANNEXE 03 - PROGRAMME INTERSECTORIEL D'INVESTISSEMENT PUBLIC 2015-2019

1 - Investissement à caractère public dans le domaine de la Pêche

Ministère		Nombre de projets	Montant (10^6 DA)	Observation
Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques (MPRH)	Programme Sectoriel Centralisé (PSC)	14	3 130	01 réévaluation
	Programme Sectoriel Déconcentré (PSD)	190	19 444	10 réévaluations
	Fonds National de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture	2	8 025	• Bonification des taux d'intérêts • Indemnisation des marins pêcheurs
Total MPRH		206	30 599	
Ministère des Travaux Publics (MTP)		3	10 000	1 port et 2 abris de pêche
		14	17 000	Réhabilitation/Extension/ Optimisation: 14 infrastructures au niveau de 11 wilayas côtières
Total MTP		17	27 000	
Total Ministère du Commerce		6	600	6 marchés de gros
Ministère des transports (SOGEPORTS)	Programme d'investissement d'urgence		4 100	
	Programme investissement à court et moyen terme		3 660	
Total Ministère des Transports			7 760	
Total Investissement à caractère public (1)		**229**	**65 959**	

2 - Tableau récapitulatif du Programme d'investissement public 2015-2019 du secteur de la pêche et des ressources halieutiques

Sous-Secteur	PSC (10^6 DA)	PSD (10^6 DA)	Total (10^6 DA)	Nombre Opér. PSC	Nombre Opér. PSD	Nombre Total Opér.
Sous-Secteur Pêche						
Chapitre *Etudes Générales de pêche*	780	0	780	3	0	3
Chapitre *Réalisation d'infrastructure de pêche*	700	9 600	10 300	1	61	62
Total Sous-Secteur Pêche	1 480	9 600	11 080	4	61	65
Total Sous-Secteur Infrastructures Administratives	430	4 148	4 578	5	36	41
Total Sous-Secteur Informatique	300	0	300	2	0	2
Total Sous-Secteur Formation	420	5 290	5 710	2	83	85
Total PN	2 630	19 038	21 668	13	180	193
Total Réévaluation	500	406	906	1	10	11
Total Budget d'Equipement du secteur	3 130	19 444	22 574	14	190	204
Total CAS FNDPA n°302-080	8 025	0	8 025	2	0	2
Total Général Investissement secteur 2015-2019	**11 155**	**19 444**	**30 599**	**16**	**190**	**206**

ANNEXE 04 - FICHE DE SYNTHÈSE: PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DES PORTS DE PÊCHE (CONVENTION ETAT/ENTREPRISE)

Le programme d'investissement présenté par la SOGEPORTS fait, ressortir les investissements d'urgence, et les investissements à court et moyen terme à engager et ce, conformément à l'article 10 de la convention Etat/Entreprise signée en date du 05 mars 2013.

Ce programme d'investissement a pris en considération 40 ports de pêche dont 04 ports en cours de finalisation des travaux (Kristel, nouveaux port d'El Kala, El Ouana , Gouraya) et **un port dont les travaux non encore entamés (port de Sidana Ouchaa)**.

Le montant global évalué pour la mise en œuvre de ce programme est de **7 841.8 Millions de DA réparti comme suit**:

i. Programme d'investissements d'urgence pour un montant de 4 128.7 Millions de DA, prenant en charge les:
   - Moyen d'amarrage et d'accostage des embarcations et la réalisation de bâtiments administratifs;
   - Amenées et distribution d'alimentation en eau potable et en énergie électrique ainsi que les différents réseaux;
   - Moyens de récupération des déchets solides et des huiles de vidange usées.

ii. Programme d'investissements à court et moyens terme de 3 352.8 Millions de DA prenant en charge les:
   - Les moyens de mise à sec;
   - Cases pêcheurs;
   - Les utilitaires (sanitaires, centres de soins, services vétérinaire.

iii. Programme d'investissement productif de 360.3 Millions de DA, prenant en charge l'acquisition de:
   - Chariot élévateur, véhicules utilitaires, de camion nacelle et moto;
   - Moto pompe et transformateur;
   - Matériel et mobilier de bureau.

ANNEXE 05 - OPÉRATIONS PRÉVUES DANS LE CADRE DU SCHÉMA DIRECTEUR PORTUAIRE/ VOLET RELATIF AUX INFRASTRUCTURES PORTUAIRES DÉDIÉES À LA PÊCHE: PROGRAMME PRÉVISIONNEL – HORIZON 2025.

Wilaya	INFRASTRUCTURES			
	Ports de pêche de catégorie I		Ports de pêche de catégorie II: Abris de Pêche	
	2015/2019	2020/2025	2015/2019	2020/2025
Nouvelles réalisations				
Annaba	Annaba			
Oran			Cap Blanc ***	
El Tarf			Messida El-Kala **	
Tipaza				Damous
Mostaganem				
Chlef				
Alger				
Boumerdès				
Extension				
A. Témouchent	Benisaf ***			
Oran	Arzew **			
Boumerdès	Dellys ***			
Alger			Tamentefoust ***	
Skikda			El Marsa **	
Mostaganem	Sidi Lakhdar ***			
Aménagement				
Tlemcen	Ghazaouet			
A. Témouchent		Bouzedjar		
Oran		Oran		
Alger	EL Djamila			
Tizi Ouzou		Tigzirt Azefoun		
Jijel		Ziama Mansouriah		
El Tarf	El-Kala ancien port ***			
Chlef	Ténès			Beni Houa
Tipaza	Bouharoun		Khemisti *	
Boumerdès			Cap Djenet	
Annaba				Ain Berber
Optimisation				
Skikda	Collo **			
Boumerdès		Zemmouri		

** Etude inscrite* *** Etude en cours* **** Etude finalisée.*

ANNEXE 06 - SYSTÈME D'ACCOMPAGNEMENT À L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF DANS LES FILIÈRES DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE (2015 - 2019) (SAIPA)

1- Nombre de projets d'investissement par wilaya

	A Defla	A-Tém	Alger	Annaba	Béchar	Béjaïa	Boumerdès	Chlef	Tarf	Guelma	Jijel	Mostaganem	Oran	Ouargla	Relizane	Sétif	Sidi bel Abbes	Skikda	Tipaza	Tizi Ouzou	Tlemcen	Total
Acquisition de nouvelles unités de pêche artisanale		100	86	27		100	68	113	12		35	63	49					21	100	35	62	871
Renouvellement des unités de pêche		134	81	51		114	15	59	4			13	170					2	75	120	45	883
Réhabilitation des unités de pêche		15	10	6		12	5	7	5		5	5	20					5	8	15	5	123
Crédit de campagne pour sardiniers		150	150	200		100	150	150	100		100	150	200					150	200	100	100	2000
Projets d'aquaculture	22	21	7	7	36	34	24	15	31	11	33	23	14	91	19	25	125	20	16	24	17	615
Projets de soutien	6	127	58	88	20	142	144	169	34	26	19	209	8	39		42	180	5	79	19	31	1445
Total	28	547	392	379	56	502	406	513	186	37	192	463	461	130	19	67	305	203	478	313	260	5937

2- Tableau récapitulatif de la programmation des investissements au niveau local dans le cadre du SAIPA

Type de projets	Nombre Total	%	Montant global (Millions DA)	%	Emplois prévus	%
Soutien à la production et à l'outil de production	1445	24,34	7 900,46	7,93	6 252	27
Aquaculture marine	180	3,03	29 200,00	29,33	9 407	40,62
Aquaculture d'eau douce et projets de soutien*	435	7,33	29 467,54	29,6		
Acquisition de nouvelles unités de pêche artisanale	871	14,67	10 000,00	10,04	4 500	19,43
Réhabilitation des unités de pêche	883	14,87	14 000,00	14,06	3 000	12,95
Renouvellement des unités de pêche	123	2,07	3 000,00	3,01		
Crédit de campagne pour sardiniers	2000	33,69	6 000,00	6,03		
Total	5 937	100	99 568	100	23 159	100

** 185 projets d'aquaculture d'eau douce + 250 autres projets intégrés, de soutien à l'aquaculture*

Conception et réalisation: KIT DIRECT EMPLOI S.A.R.L.
Adresse : 113 Bd. Didouche Mourad, Alger, Algérie
Tél. : +213 (0) 770 34 39 94 +213 (0) 555 68 14 07
kdemploie@yahoo.fr

Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques
Adresse: Chemin des Quatres Canons, Alger, Algérie
Tél.: +213 (0) 21 43 31 75 (74) - Fax: +213 (0) 21 43 39 38
www.mpeche.gov.dz